



**CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA**

D'Aliments-poste à Nutrition Nord Canada

Rapport du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord

Le président

Bruce Stanton, député

MARS 2011

40^e LÉGISLATURE, 3^e SESSION

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à :
Les Éditions et Services de dépôt Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à
l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

D'Aliments-poste à Nutrition Nord Canada

Rapport du Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord

Le président

Bruce Stanton, député

MARS 2011

40^e LÉGISLATURE, 3^e SESSION

COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD

PRÉSIDENT

Bruce Stanton

VICE-PRÉSIDENTS

Todd Norman Russell

Jean Crowder

MEMBRES

L' hon. Larry Bagnell

Rob Clarke

Earl Dreeshen

Marc Lemay

Yvon Lévesque

L' hon. Anita Neville

LaVar Payne

Greg Rickford

John Weston

AUTRE DÉPUTÉE QUI A PARTICIPÉ

Shelly Glover

GREFFIERS DU COMITÉ

Graeme Truelove

Julie Pelletier

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Service d'information et de recherche parlementaires

James Gauthier, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DES AFFAIRES AUTOCHTONES ET DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD

a l'honneur de présenter son

QUATRIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le mercredi 29 septembre 2010, le Comité a étudié le programme Nutrition Nord Canada et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

SCP : Société canadienne des postes

Insécurité alimentaire : Incapacité de se procurer, par des moyens socialement acceptables, ou de consommer des aliments de qualité adéquate en quantité suffisante, ou incertitude par rapport à la capacité de le faire.

Programme Aliments-poste : Programme du gouvernement du Canada qui vise à financer une partie des frais d'expédition d'aliments périssables nutritifs et d'autres articles à des collectivités isolées du Nord qui ne disposent pas d'un service de transport de surface toute l'année.

AINC : Affaires indiennes et du Nord canadien (ministère fédéral)

Collectivités isolées du Nord : Aux fins de l'admissibilité au programme Nutrition Nord Canada, il s'agit de collectivités qui ne disposent pas d'un service de transport routier, ferroviaire ou maritime toute l'année (cette définition s'applique également au programme Aliments-poste) et qui, en raison de leur éloignement des centres d'approvisionnement, se sont prévaluées du programme Aliments-poste et ont commandé au moins 100 kg d'envois au titre du Programme en 2009-2010¹.

NNC : Nutrition Nord Canada

Nunavik : Région du Québec d'une superficie de 660 000 kilomètres carrés située au nord du 55^e parallèle et établie aux termes de la Convention de la Baie James et du Nord québécois de 1975. L'Accord sur les revendications territoriales des Inuit du Nunavik reconnaît aux Nunavimmiut (les Inuit du Nunavik) la propriété d'un grand nombre des îles situées au large de la côte du Nunavik. Le Nunavik compte en tout quelque 11 000 habitants permanents, dont près de 90 p. cent sont Inuit².

1 Source : AINC, communication du 11 janvier 2011. Selon AINC, la décision de restreindre la définition de « collectivités isolées du Nord » admissibles au programme NNC avait pour but de faire ressortir le fait que « les collectivités inaccessible par voie terrestre, ferroviaire ou maritime toute l'année » ne sont pas toutes isolées dans une même mesure, puisque certaines ne se sont pas prévaluées du programme Aliments-poste. De même, pour que les ressources de NNC demeurent axées sur les collectivités du Nord les plus éloignées, on s'est servi des données d'expédition de 2009-2010 pour définir les « collectivités isolées du Nord ».

2 Source : Adaptée de Statistique Canada, *Série « Analyses » du Recensement 2006*; et Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik, *La région du Nunavik*.

TABLE DES MATIÈRES

ÉTUDE DU PROGRAMME NUTRITION NORD CANADA	1
A. INTRODUCTION	1
B. CONTEXTE	1
1. Évolution du programme Aliments-poste	6
2. Transition vers le nouveau programme	11
C. PRINCIPALES QUESTIONS SOULEVÉES PAR LES TÉMOINS	15
1. Observations générales	15
a. Fonctionnement global du programme.....	15
b. Comparaisons avec le programme Aliments-poste.....	15
2. Mise en œuvre	19
a. Sur le plan de l'expédition	19
i. Aliments nutritifs périssables	19
ii. Aliments non périssables et articles non alimentaires	20
b. Admissibilité des collectivités	22
c. Admissibilité des aliments	25
3. Compétitivité	25
4. Fonctions et caractéristiques.....	27
a. Surveillance, évaluation et exécution	27
i. Gestion du rendement	27
ii. Conseil consultatif	28
b. Communications concernant le programme et promotion de la santé	28
i. Communication avec les habitants du Nord	28
ii. Publicité et promotion de la subvention auprès des consommateurs	29
iii. Promotion de la santé.....	30
c. Aliments traditionnels	30
D. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU COMITÉ	32
ANNEXE A : CHANGEMENTS À LA LISTE DES ARTICLES ADMISSIBLES POUR EXPÉDITION PAR LE PROGRAMME ALIMENTS POSTE EN VIGUEUR LE 3 OCTOBRE 2010	35

ANNEXE B : PROGRAMME NUTRITION NORD CANADA	41
ANNEXE C : TAUX DE CONTRIBUTION DE LANCEMENT POUR NUTRITION NORD CANADA À COMPUTER DU 1 AVRIL 2010	43
ANNEXE D : NUTRITION NORD CANADA	47
ANNEXE E	51
ANNEXE F : EXAMEN DU PROGRAMME ALIMENTS POSTE — MOBILISATION DU PUBLIC.....	59
ANNEXE G : LISTE DES TÉMOINS	65
ANNEXE H : LISTE DES MÉMOIRES	67
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	69
OPINION COMPLÉMENTAIRE DU BLOC QUÉBÉCOIS	71

ÉTUDE DU PROGRAMME NUTRITION NORD CANADA

A. INTRODUCTION

Le 29 septembre 2010, le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord de la Chambre des communes (ci-après le Comité) a adopté une motion en vue d'étudier les modalités du nouveau programme Nutrition Nord Canada (NNC), lequel doit remplacer graduellement le programme Aliments-poste. Pour mener son étude, le Comité s'est réuni en novembre et en décembre 2010 et a reçu différents témoins, dont des responsables du gouvernement et des représentants du secteur des transports, des détaillants et des collectivités du Nord. Le présent rapport résume les témoignages recueillis et formule les observations et les recommandations du Comité.

B. CONTEXTE

Le 21 mai 2010, le gouvernement du Canada a entamé la mise en œuvre graduelle du programme Nutrition Nord Canada (NNC) qui, conformément aux résultats d'études et d'évaluations réalisées de novembre 2006 à mars 2009, doit remplacer le programme Aliments-poste existant. Le but de NNC est de rendre les aliments périssables nutritifs plus accessibles et abordables pour les Canadiens des collectivités isolées du Nord. La phase 1 du nouveau programme a démarré le 3 octobre 2010 par l'entrée en vigueur d'une liste réduite d'articles admissibles desquels sont exclus les produits non alimentaires, la plupart des aliments non périssables et certains aliments périssables à faible valeur nutritive (voir l'annexe A). Le programme sera pleinement fonctionnel le 1^{er} avril 2011. Des exclusions supplémentaires s'ajouteront à ce moment, à savoir certains autres aliments et tous les produits non périssables (dont l'équipement de camping, les pièces de motoneige, de véhicules tout-terrain et de moteurs hors-bord, et les articles de chasse - voir l'annexe B), et de nouveaux taux de subvention par catégorie d'aliments et par collectivité (voir l'annexe C) seront appliqués (les taux seront mis à jour régulièrement à mesure que les données sur les prix et les coûts pour les collectivités seront disponibles)¹.

Comme l'a annoncé le gouvernement, il s'agit de passer d'une approche de subvention du transport à un modèle axé sur le commerce de détail dans le but « de simplifier la chaîne d'approvisionnement et de réduire la manutention des aliments frais destinés au Nord² ». La nouvelle structure de livraison repose essentiellement sur

1 Afin de mieux refléter la priorité qui sera accordée aux produits admissibles à la subvention à compter du 1^{er} avril 2011, les produits non alimentaires, comme les pièces de motoneige et les articles de chasse, deviendront inadmissibles durant la transition du programme Aliments-poste vers NNC.

2 AINC, « Document d'information », *Communiqués de presse*, 21 mai 2010.

l'évaluation d'options formulées dans un rapport d'Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) paru en mars 2009, ainsi que sur les conclusions et recommandations de Graeme Dargo (représentant spécial du ministre), dans son rapport du 31 décembre 2008³.

Le gouvernement versera directement des fonds aux détaillants et aux grossistes qui acheminent déjà de grandes quantités d'aliments et de produits dans le Nord, selon le poids des aliments admissibles destinés à chaque collectivité participante. Selon AINC, ce modèle permettra aux détaillants de négocier le meilleur prix possible pour leur clientèle⁴. En ce qui a trait à la responsabilisation et à la transparence, AINC indique qu'en vertu du nouveau programme, les détaillants « devront fournir l'assurance que la subvention est transmise aux consommateurs » grâce à un système de traitement des demandes de paiement qui permettra de vérifier les factures et les documents d'expédition, et d'exercer des vérifications et des contrôles financiers⁵.

Selon AINC, les principales caractéristiques de NNC sont les suivantes :

- Liste révisée d'aliments admissibles qui accorde la priorité aux aliments périssables les plus nutritifs, y compris les aliments traditionnels produits dans le commerce, subventionnés à un taux supérieur, et favorise l'utilisation de moyens de transport moins coûteux;
- Liste révisée des collectivités admissibles fondée sur les envois des années précédentes, annualisés pour les cas d'utilisation saisonnière (annexe D)⁶ :
 - Subvention entière aux gros utilisateurs du programme — les collectivités qui ont reçu plus de 15 000 kg au titre du programme Aliments-poste en 2009-2010 et pour lesquelles la subvention par habitant était supérieure à 48 \$ par année;

3 AINC, Direction générale de la dévolution et des relations territoriales, Examen du programme Aliments-poste - Rapport provisoire, mars 2009; Dargo & Associates Ltd., Évaluation du programme Aliments-poste - Conclusions et recommandations du représentant spécial du ministre, 31 décembre 2008.

4 AINC, « Document d'information », *Communiqués de presse*, 21 mai 2010.

5 *Ibid.*

6 Le Comité, *Témoignages* (Patrick Borbey, sous-ministre adjoint principal, Traités et gouvernement autochtone, ministère des AINC, 40^e législature, 3^e session, 13 décembre 2010, 1625). Dans son témoignage M. Borbey a expliqué que plusieurs collectivités de la Côte-Nord du Québec (p. ex. Harrington Harbour, La Tabatière et Tête-à-la-Baleine) n'utilisent le programme que trois mois par année lorsqu'il n'y a pas de service maritime. Sur une base non annualisée, il a été déterminé que ces collectivités seraient admissibles à une contribution partielle puisque le poids des aliments expédiés n'atteignait pas le seuil minimum établi. Annualiser les expéditions saisonnières pour ces collectivités contribue à les rendre admissibles à la contribution complète à compter du 1^{er} avril 2011, sous le régime de NNC.

- Subvention nominale de 0,05 \$/kg aux collectivités considérées comme de faibles utilisateurs du programme — celles qui ont reçu de 100 à 14 999 kg d’envois au titre du programme Aliments-poste en 2009-2010 et pour lesquelles la subvention par habitant était inférieure à 48 \$ par année;
 - Revue annuelle par AINC des niveaux d’admissibilité des collectivités (subvention entière par rapport à subvention nominale), selon une analyse du prix des aliments dans les collectivités;
 - Les collectivités qui ne se sont pas prévaluées du programme Aliments-poste en 2009-2010 (moins de 100 kg) ne seront pas admissibles au nouveau programme, mais pourraient le devenir par la suite, après étude des cas individuels⁷.
- Maintien du volet des commandes personnelles pour préserver la concurrence entre les détaillants du Nord et offrir une certaine flexibilité aux consommateurs qui ont des besoins particuliers en matière d’alimentation (voir l’exemple à l’annexe E);
 - Nouveau mode de livraison qui « offre aux détaillants et aux fournisseurs la flexibilité nécessaire afin de chercher des solutions novatrices et économiques qui faciliteront l’accès aux aliments sains⁸ »;
 - Présence accrue de Santé Canada, qui travaillera avec les collectivités isolées du Nord, en partenariat avec le secteur du détail, à la « mise en œuvre d’un volet éducatif communautaire sur la nutrition, adapté à chaque collectivité » par le financement, la formation et l’encadrement⁹. Les activités proposées « viseront à accroître la consommation d’aliments sains en améliorant la qualité des aliments offerts en magasin et en transmettant des connaissances qui incitent au choix et à la consommation d’aliments sains¹⁰ ».
 - Meilleure régie du programme par la création d’un comité de surveillance interministériel et d’un conseil consultatif externe — composé de sept membres représentant le Nunavut (2), les Territoires du Nord-Ouest,

7 Le Comité, *Témoignages*, Jamie Tibbetts (directeur général, Direction générale de la dévolution et des relations territoriales, AINC), 40^e législature, 3^e session, 15 novembre 2010, 1640.

8 Le Comité, *Témoignages*, Patrick Borbey (sous-ministre adjoint principal, Traités et gouvernement autochtone, AINC), 40^e législature, 3^e session, 13 décembre 2010, 1625.

9 AINC, « Document d’information », *Communiqués de presse*, 21 mai 2010.

10 Ibid.

le Yukon, le Manitoba, le Nunavik et le Labrador¹¹ —, chargé de faire des évaluations et des suivis réguliers, de veiller à la flexibilité de la liste des aliments admissibles, ainsi que d'étudier et d'évaluer des moyens permettant d'appliquer le volet aliments traditionnels plus largement dans le Nord. Voici en quoi consistera le mandat du conseil consultatif¹² :

- Représenter les perspectives et les intérêts des résidants et des collectivités du Nord en ce qui concerne la gestion et l'efficacité du programme;
- Recueillir, analyser et intégrer les renseignements pertinents concernant l'efficacité et les lacunes opérationnelles du programme, et envisager des modifications relatives aux politiques ou à la gestion en ce qui concerne les ressources budgétées, ou envisager des mesures de rechange pour assurer une exécution plus efficace du programme;
- Explorer les options pour appuyer la gestion du programme dans les limites du budget approuvé;
- Tirer parti de l'expérience et de l'expertise des organisations et des particuliers responsables du transport, de la distribution, de la nutrition, de la santé publique, des organismes gouvernementaux, du développement communautaire, des détaillants, des grossistes ainsi que de ceux qui participent à la prestation d'aliments dans les collectivités nordiques, en obtenant d'eux des renseignements par l'entremise de séances d'information, de recherches et de discussions;
- Examiner, notamment, les questions suivantes : le rendement du programme (p. ex. la qualité et la disponibilité des aliments), les communications et la sensibilisation du public, les stratégies sur la santé et la nutrition, les systèmes de transport, la gestion relative à la chaîne d'approvisionnement alimentaire, le prix des aliments et l'admissibilité des aliments, et ce, pour déterminer si on sert les intérêts des résidants du Nord et si on doit apporter des améliorations;
- Trouver des compromis et formuler des conseils stratégiques sur des questions relatives au programme, et communiquer ces points de vue au ministre et aux cadres supérieurs du Ministère annuellement ou selon les besoins;

11 AINC, « Le ministre Duncan fait une annonce concernant le Conseil consultatif externe du programme Nutrition Nord Canada », *Communiqués de presse*, 25 novembre 2010.

12 AINC, Nutrition Nord Canada, Conseil consultatif externe – Cadre de référence.

- Informer le ministre de tout enjeu relatif au programme qui pourrait nécessiter la prise de mesures ou de décisions de gestion à titre prioritaire.
- Transparence accrue relativement à la subvention, pour responsabiliser les parties (voir l'exemple à l'annexe E)¹³ :
 - Chaque détaillant négociera son tarif de fret pour les marchandises alimentaires et les autres produits avec le transporteur aérien de son choix;
 - Le détaillant fixera le coût de fret à appliquer aux produits alimentaires expédiés dans sa collectivité en soustrayant la subvention par kilogramme du tarif de fret négocié par kilogramme, puis en ajoutant le coût du transport local;
 - À la fin de chaque mois ou trimestre, le détaillant présentera une demande de remboursement assortie des factures correspondantes et des connaissements aériens.
- AINC versera des paiements anticipés aux détaillants/fournisseurs afin de réduire au minimum les obligations financières permanentes des détaillants du Nord par suite de l'instauration du nouveau mode de subvention¹⁴.
- Les petits détaillants indépendants du Nord dans les collectivités admissibles, qui ne disposent peut-être pas de la capacité requise pour traiter les demandes de remboursement et pour répondre aux autres exigences, pourront choisir de conclure un accord avec AINC afin de recevoir la subvention directement (tout en respectant les exigences pour les détaillants du Nord décrites ci-après) ou s'approvisionner en produits admissibles subventionnés par l'entremise des fournisseurs admissibles¹⁵ inscrits au programme (voir l'exemple à l'annexe E).

13 AINC, « Document d'information », *Communiqués de presse*, 21 mai 2010; et Fiche d'information à l'intention des détaillants du Nord et des fournisseurs du Sud.

14 Selon les précisions fournies au Comité par les responsables d'AINC, le gouvernement signera des ententes de contribution avec chacun des détaillants. Ces ententes incluront une estimation des avances fondée sur la consommation antérieure et l'utilisation de la subvention. Voir le Comité, *Témoignages*, Patrick Borbey (sous-ministre adjoint principal, Traités et gouvernement autochtone, AINC), 40^e législature, 3^e session, 13 décembre 2010, 1715.

15 Selon les précisions fournies au Comité par les représentants d'AINC, les fournisseurs admissibles seront principalement des grossistes ou des détaillants du Sud, mais il pourrait s'agir de gros détaillants du Nord qui acceptent de fournir les produits aux petits détaillants du Nord. Voir le Comité, *Témoignages*, Jamie Tibbetts (directeur général, Direction générale de la dévolution et des relations territoriales, AINC), 40^e législature, 3^e session, 13 décembre 2010, 1715.

- En vertu des ententes de contribution qui seront conclues entre le gouvernement du Canada et les détaillants, le gouvernement est habilité à effectuer des vérifications auprès de tous les bénéficiaires en vertu de la *Loi fédérale sur la responsabilité* et d'autres dispositions et conditions applicables instaurées par le Conseil du Trésor (voir l'exemple à l'annexe E)¹⁶.
- En outre, les ententes de contribution exigeront des détaillants qu'ils facilitent les échanges avec les magasins au sujet de NNC et de la valeur monétaire de la subvention pour chaque collectivité afin de démontrer que les économies bénéficient aux consommateurs¹⁷.

1. Évolution du programme Aliments-poste¹⁸

Le besoin d'instaurer un système d'expédition d'aliments nutritifs dans les collectivités isolées du Nord remonte aux années 1960, à l'époque où les peuples autochtones du Nord ont commencé à modifier leur mode de vie traditionnel nomade fondé sur la chasse et la cueillette pour s'installer dans des collectivités sédentaires, de façon permanente¹⁹. En plus de ces changements, on a constaté que l'accès à un approvisionnement stable en aliments nutritifs pour les Autochtones du Nord devenait de plus en plus difficile. Cette insécurité alimentaire, qui se définit comme « l'incapacité de se procurer, par des moyens socialement acceptables, ou de consommer des aliments de qualité adéquate en quantité suffisante ou [...] l'incertitude par rapport à la capacité de le faire²⁰ », a poussé le gouvernement fédéral à mettre sur pied un service subventionné d'expédition par la poste d'aliments et articles non alimentaires (p. ex. des produits d'hygiène personnelle, de la machinerie et de l'équipement) aux collectivités accessibles uniquement par transport aérien par le biais du Programme du service aérien omnibus du Nord de Postes Canada. Le service a été proposé dans le Nord de l'Ontario et, par la suite, à diverses collectivités isolées d'autres provinces. En 1969, le programme a été étendu à la région de Baffin (aujourd'hui le Nunavut), grâce à un changement apporté à la structure tarifaire de Postes Canada.

16 Le Comité, *Témoignages*, Jamie Tibbetts (directeur général, Direction générale de la dévolution et des relations territoriales, AINC), 40^e législature, 3^e session, 15 novembre 2010, 1605.

17 AINC, communication, 3 décembre 2010.

18 Sauf indication contraire, les renseignements présentés dans cette partie du rapport proviennent principalement d'AINC, Direction générale de la dévolution et des relations territoriales, Examen du programme Aliments-poste - Rapport provisoire, mars 2009.

19 Le Comité, *Témoignages*, Bruce Myers (directeur, Direction des analyses régionales, Affaires du Nord, AINC), 36^e législature, 1^{re} session, 4 juin 1998, 1130.

20 AINC, *Rapport final : Évaluation de l'incidence du programme Aliments-poste*, Secteur de la vérification et de l'évaluation, 31 mars 2009.

Au cours des années suivantes, le gouvernement fédéral a appliqué au programme diverses stratégies de responsabilisation et de limitation des coûts. Peu après la création de la Société canadienne des postes (SCP), en 1981, une société d'État à but lucratif, des doutes quant à la viabilité du programme ont commencé à surgir, le service ayant été assuré jusque-là sous le prix coûtant. Le gouvernement fédéral a donc commencé à verser des transferts à la SCP pour l'aider à exploiter le programme, accordant 19 millions de dollars en 1986 (près de 33 millions de dollars en 2009); ce financement de base devait être réduit d'un montant annuel de 1 million de dollars au cours des années suivantes. Outre les limites imposées au financement de base, on a commencé à restreindre le poids des envois et à exiger des clients qu'ils remplissent un bordereau d'expédition. La restructuration s'est poursuivie en janvier 1990 lorsque le gouvernement a fixé une limite quant au contenu des articles alimentaires expédiés dans les collectivités isolées du Nord (p. ex. les aliments moins nutritifs comme les boissons gazeuses, les croustilles et les friandises n'étaient plus admissibles), une mesure qui a été suivie, en 1991, par le transfert de la responsabilité de la gestion du programme à AINC. En plus d'uniformiser les tarifs pour les aliments nutritifs périssables et de hausser ceux applicables aux aliments non périssables et aux produits non alimentaires, le gouvernement a décidé, en octobre 1991, d'étendre le service à toutes les collectivités isolées du Nord qui ne disposaient pas d'un service de transport de surface toute l'année (route, voie ferrée et voie maritime), et ce, même si les collectivités qui se trouvaient isolées pendant de courtes périodes durant l'année (p. ex. en raison de conditions météo difficiles) demeuraient exclues du programme²¹. En 1996-1997, le niveau de financement de base s'établissait à 15,6 millions de dollars (soit 20 millions de dollars en 2009).

D'autres changements ont suivi, dont la hausse du financement de base à 27,6 millions de dollars en 2002-2003 (environ 32 millions de dollars en 2009). En décembre 2002, la vérificatrice générale du Canada publiait un rapport dans lequel elle recommandait que le gouvernement fédéral entreprenne un examen du système des points d'entrée afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience du programme²². Le gouvernement fédéral a réalisé cet examen en novembre 2006, puis décidé que Winnipeg deviendrait le principal point d'entrée de la région de Kivalliq (Nunavut), ce qui permettrait de réduire les délais d'expédition, ainsi que le nombre de chargements et déchargements qui étaient réalisés auparavant dans des environnements à température non contrôlée²³.

Depuis 2000-2001, on constate qu'il est de plus en plus nécessaire de hausser le financement du programme affecté au budget supplémentaire des dépenses, car les

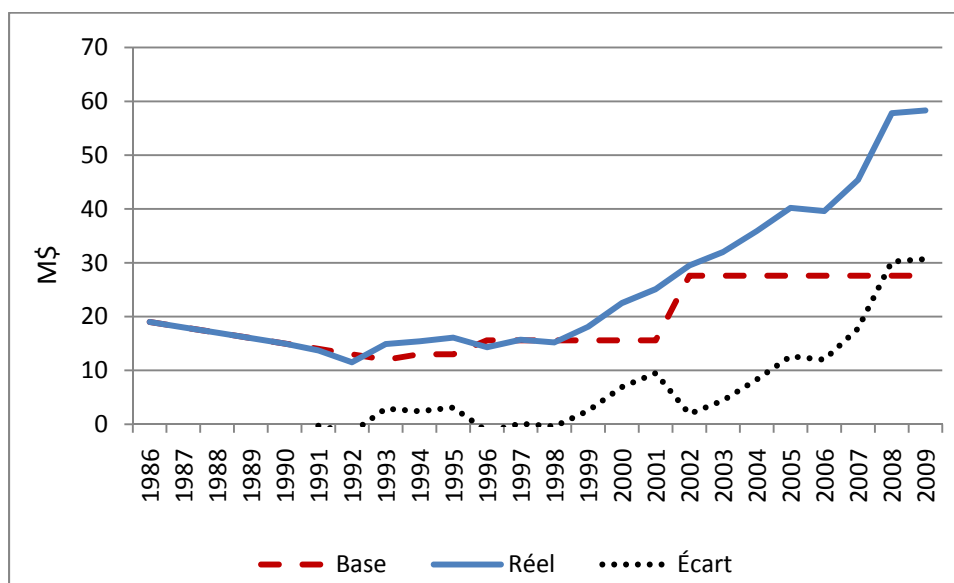
21 AINC, *La sécurité alimentaire dans le Nord canadien : document de réflexion sur l'avenir du Programme du service aérien omnibus du Nord*, 1994.

22 Bureau du vérificateur général du Canada, *Rapport de la vérificatrice générale du Canada à la Chambre des communes - Chapitre 11 : Autres observations de vérification*, décembre 2002, p. 10-16.

23 AINC, « Le gouvernement réduit la durée d'acheminement des aliments vers la région de Kivalliq au Nunavut », *Communiqués de presse 2006*, 3 novembre 2006; et *Examen du point d'entrée de Churchill*.

besoins réels augmentent en moyenne de 12,4 % par année alors que le financement de base est demeuré à 27,6 millions de dollars jusqu'en 2009-2010²⁴. Le gouvernement a attribué la flambée des coûts principalement à la forte augmentation des prix du carburant et de la demande au cours de la période. La figure 1 illustre les dépenses du programme Aliments-Poste au fil du temps et compare le financement de base avec les besoins réels, en faisant ressortir l'écart qui les sépare.

Figure 1 : Dépenses du programme Aliments-poste



Source : Calculs fondés sur des données fournies par AINC dans une communication du 3 décembre 2010.

Devant les préoccupations concernant l'escalade des coûts du programme, principalement attribuable à l'augmentation des prix du carburant et à la hausse de la demande, le gouvernement a entamé, en novembre 2006, un examen exhaustif du programme pour déterminer s'il atteignait ses objectifs.

Au fil du temps, AINC et Santé Canada ont concerté leurs efforts pour assurer le suivi et l'évaluation de l'accessibilité des aliments nutritifs et abordables, et de l'incidence du programme sur la santé des habitants du Nord. Selon diverses évaluations réalisées par le gouvernement fédéral, le programme Aliments-poste et les améliorations qu'il a subies au cours des années ont favorisé, de façon générale, l'accès aux aliments nutritifs

24 AINC, Direction générale de la dévolution et des relations territoriales, Examen du programme Aliments-poste - Rapport provisoire, mars 2009.

grâce à une réduction des prix²⁵. De plus, on constate que les problèmes nutritionnels sont généralement moins graves dans les collectivités où la nourriture est plus abordable et chez les familles qui ont les moyens de s'offrir un régime alimentaire plus nutritif.

Le programme Aliments-poste permet également de passer des commandes personnelles et d'expédier directement les produits aux ménages et aux particuliers, aux établissements de soins de santé et aux services de garderie qui offrent des programmes de petit-déjeuner et de dîner. Les consommateurs des collectivités isolées du Nord peuvent ainsi satisfaire à leurs besoins particuliers en matière d'alimentation ou accéder à une plus grande variété de produits alimentaires que ce qui est proposé par les détaillants locaux. Le programme Aliments-poste subventionne également les envois directs aux restaurants, hôtels et installations de tourisme offrant des services d'alimentation²⁶.

Diverses améliorations ont été apportées au programme Aliments-poste, mais son fonctionnement de base est demeuré relativement le même²⁷.

- Un détaillant (ou un consommateur) d'une collectivité désignée du Nord peut passer une commande auprès d'un grossiste du Sud sous contrat avec Postes Canada pour l'acheminement d'aliments ou autres produits admissibles en vertu du programme Aliments-poste.
- Le grossiste livre le produit au point d'entrée désigné, qui se trouve à l'aéroport de la collectivité désignée — cette livraison se fait généralement par transport routier ou ferroviaire.
- Habituellement, ce sont la SCP et les transporteurs aériens qui négocient les contrats d'expédition par la poste d'aliments dans le Nord. L'administrateur de Postes Canada adresse une demande de propositions aux transporteurs qui desservent les différentes régions. Cet appel d'offres précise généralement le volume des différents produits à prendre en charge aux différents points d'entrée et tous les transporteurs font une proposition indiquant leur prix unitaire au kilo et soumettent leur proposition de valeur à Postes Canada. Postes Canada reçoit les soumissions et choisit la proposition de valeur la plus avantageuse.

25 Par exemple, AINC, La sécurité alimentaire dans le Nord canadien : document de réflexion sur l'avenir du Programme du service aérien omnibus du Nord, 1994; AINC, Direction générale de la dévolution et des relations territoriales, Examen du programme Aliments-poste - Rapport provisoire, mars 2009; Rapport final : Évaluation de l'incidence du programme Aliments-poste, Secteur de la vérification et de l'évaluation, 31 mars 2009; et Le point sur les enquêtes nutritionnelles menées auprès des collectivités isolées du Nord canadien, préparé par Judith Lawn, 2002.

26 AINC, Expédition de produits aux entreprises et aux organismes gouvernementaux.

27 Un survol du fonctionnement du programme est fourni par le Bureau du vérificateur général du Canada (décembre 2002); pour plus de détails : Postes Canada, Programme Aliments-poste - Guide du client, janvier 2008.

Les contrats d'expédition ont généralement une durée fixe de trois à cinq ans²⁸.

- Lorsqu'un colis arrive au point d'entrée, Postes Canada détermine s'il satisfait aux critères d'admissibilité du programme, notamment en ce qui a trait à la taille, au poids et à la qualité de l'emballage, et procède à une vérification aléatoire du contenu²⁹.
- Le taux d'affranchissement subventionné est le même pour tous les articles, soit 0,75 \$ par colis. S'ajoute à ce taux fixe l'un des trois taux d'affranchissement par kilogramme suivants : 0,80 \$ (aliments nutritifs périssables); 1 \$ (aliments non périssables et articles non alimentaires expédiés dans le Nord des provinces); 2,15 \$ (aliments non périssables et articles non alimentaires expédiés aux territoires)³⁰.
- Postes Canada est responsable de livrer le produit à l'une des 140 destinations finales depuis l'un des 20 points d'entrée conformément à une norme de service³¹ qui prévoit que les articles périssables seront livrés dans les 48 heures, et les articles non périssables, dans les 72 heures.
- Le colis doit être ramassé à l'aéroport dans les 15 minutes suivant son arrivée, et le transporteur doit aviser le détaillant ou le particulier qui a passé la commande du moment prévu ou approximatif de l'arrivée de l'appareil.
- Le détaillant ou le particulier paie au grossiste le prix intégral de l'article, ce qui inclut les frais d'emballage pour la livraison, le coût d'expédition au point d'entrée et le tarif d'affranchissement subventionné exigé pour le service par Postes Canada.
- Le gouvernement fédéral paie à Postes Canada la différence entre le tarif d'affranchissement subventionné et celui exigible sans la subvention.

28 Le Comité, *Témoignages*, Scott Bateman (président et chef de la direction, First Air), 40^e législature, 3^e session, 3 novembre 2010, 1610.

29 Le gouvernement estime qu'environ 10 % des envois sont inspectés par la SCP. Le Comité, *Témoignages*, 15 novembre 2010, 40^e législature, 3^e session, 1545.

30 AINC, Programme Aliments-poste : Tarifs d'affranchissement; le tarif postal exigé pour l'envoi d'aliments périssables à partir d'Inuvik à destination des autres villages de la région de Beaufort-Delta est de 0,30 \$ par kilogramme plus 0,75 \$ par colis.

31 La « norme de service » est une ligne directrice générale utilisée par Postes Canada. Les délais de livraison réels peuvent varier, la garantie de livraison à temps, par exemple, n'étant pas appliquée pour le programme Aliments-poste. Pour de plus amples informations, voir les articles 2.2 et 2.3 du *Guide du client du Programme Aliments-poste*.

2. Transition vers le nouveau programme

Amorcée en novembre 2006, la dernière évaluation du programme Aliments-poste par AINC s'est conclue par la parution d'un rapport final le 31 mars 2009 (*Évaluation de l'incidence du programme Aliments-poste*). Plusieurs études et vérifications avaient été publiées au préalable, en 2008³² et en mars 2009³³, et un certain nombre de projets pilotes avaient été menés auprès de collectivités du Nord pour évaluer l'incidence de la réduction des prix des aliments sur la consommation d'aliments sains par les habitants du Nord³⁴. Globalement, ces études ont conclu que pour les habitants des collectivités isolées du Nord, le programme rendait plus accessibles et abordables les aliments nutritifs, contribuait à l'adoption d'habitudes alimentaires plus saines et stimulait l'activité économique du Nord en soutenant l'emploi et l'entreprise locale chez les Autochtones (notamment dans les domaines du transport et de la vente au détail).

Dans l'ensemble, ces évaluations ont révélé que la subvention du transport permettait de réduire le prix moyen des aliments périssables les plus nutritifs de 15 à 20 % par rapport aux prix non subventionnés, et ce, même si cela pouvait varier largement d'une collectivité à l'autre, selon le degré d'isolement et les types d'aliments proposés par les détaillants³⁵. AINC estime par ailleurs qu'environ 62 % de la subvention parvient aux consommateurs des collectivités isolées admissibles. En 2007-2008, 18 millions de kilogrammes de produits auraient été expédiés aux collectivités admissibles dans le cadre du programme Aliments-poste, 82 % étant des aliments nutritifs périssables, 13 %, des aliments non périssables et 5 %, des produits non alimentaires essentiels. Le Nunavut et le Nunavik ont reçu 80 % des expéditions totales³⁶.

Au cours de la période à l'étude, le gouvernement a fait savoir que des responsables d'AINC avaient organisé plus de 80 réunions de concertation au pays, de Nain, au Labrador, jusqu'à Old Crow, au Yukon. Il s'agissait entre autres de séances avec des dirigeants, des intervenants et des résidents des collectivités admissibles, ainsi que de rencontres avec des intervenants du programme à Winnipeg, dans la région de Montréal, à Val-d'Or, à Yellowknife et à Ottawa. Dans le cadre d'une vérification interne³⁷

32 Par exemple, AINC, Vérification du programme Aliments-poste, Secteur de la vérification et de l'évaluation, juin 2008, et Dargo & Associates Ltd., Évaluation du programme Aliments-poste - Conclusions et recommandations du représentant spécial du ministre, 31 décembre 2008.

33 AINC, Direction générale de la dévolution et des relations territoriales, Examen du programme Aliments-poste - Rapport provisoire, mars 2009.

34 Jody B. Glacken et Frederick Hill, Projets pilotes du programme Aliments-poste : Réussites et défis, une étude commandée par AINC, 2009.

35 AINC, Direction générale de la dévolution et des relations territoriales, Examen du programme Aliments-poste - Rapport provisoire, mars 2009.

36 AINC, *Nutrition North Canada: New Era, New Opportunities, New Benefits for Canada's North*, présentation, diapo 3.

37 AINC, Vérification du programme Aliments-poste, Section de la vérification et de l'évaluation, juin 2008.

et de l'évaluation de l'incidence du programme Aliments-poste³⁸, en 2008-2009³⁹, des représentants d'AINC se sont rendus dans plusieurs collectivités et y ont rencontré nombre d'intervenants.

Voici quelques-unes des principales difficultés liées au fonctionnement du programme Aliments-poste avancées par les diverses études susmentionnées :

- *Admissibilité des aliments.* Il est nécessaire de se concentrer davantage sur l'expédition des aliments qui présentent une valeur nutritive maximale, puisque les articles admissibles à la subvention du programme Aliments-poste incluent des aliments non périssables et moins nutritifs, ainsi que des produits non alimentaires⁴⁰ (de plus amples détails sur les articles alimentaires admissibles en vertu du programme NNC à compter du 1^{er} avril 2011 sont fournis à l'annexe B).
- *Demandes d'indemnisation.* Le programme actuel n'offre aucune garantie quant au respect des délais de livraison, à la couverture contre les pertes ou les dommages, ou à la confirmation de la livraison, et la SCP n'est pas tenue d'inspecter les envois en transit entre le point d'entrée et la destination.
- *Sensibilisation.* Aucun mécanisme n'est prévu pour faire connaître le programme et son incidence sur la disponibilité et l'abordabilité des aliments, et les détaillants ne sont pas tenus de faire la publicité des économies attribuables au programme pour les consommateurs.
- *Responsabilisation.* Les détaillants ou les transporteurs ne sont pas tenus de fournir à AINC des renseignements sur leurs ventes ou leurs coûts, ce qui permettrait au gouvernement de suivre de plus près l'efficacité du programme.

38 AINC, Rapport final : Évaluation de l'incidence du programme Aliments-poste, 31 mars 2009.

39 « Federal Ministers Defend Nutrition North Canada », *Nunatsiaq News*, 24 novembre 2010; communication avec AINC le 3 décembre 2010.

40 Cette question a été soulevée plus particulièrement dans les études suivantes : Dargo & Associates Ltd., Évaluation du programme Aliments-poste - Conclusions et recommandations du représentant spécial du ministre, 31 décembre 2008, p. 11-12; AINC, Direction générale de la dévolution et des relations territoriales, Examen du programme Aliments-poste - Rapport provisoire, mars 2009, p. 36; et AINC, Rapport final : Évaluation de l'incidence du programme Aliments-poste, Secteur de la vérification et de l'évaluation, 31 mars 2009, p. 25 et 30-32.

- *Logistique.* Il y a un manque de suivi et de contrôle de la qualité en raison de la complexité de la gestion de la chaîne d'approvisionnement en ce qui a trait à la livraison des envois du programme Aliments-poste⁴¹.
- *Adaptation culturelle.* Le programme Aliments-poste ne favorise pas la distribution d'aliments traditionnels dans les collectivités du Nord, adaptés aux pratiques de chasse et aux habitudes de vie des habitants du Nord. Comme l'a expliqué la ministre de la Santé Leona Aglukkaq, techniquement, les aliments traditionnels sont couverts par le programme Aliments-poste existant, mais les délais et les coûts d'expédition d'un colis alimentaire depuis son point d'origine, dans le Nord, jusqu'au point d'entrée pour la redistribution à une collectivité du Nord donnée rendent l'opération impossible⁴².

Le rapport *Évaluation de l'incidence du programme Aliments-poste* indique que « [r]ien ne porte à croire que des solutions de remplacement [...] auraient une plus grande incidence sur les utilisateurs finaux ou seraient plus réussies ou efficaces que la subvention actuelle pour les tarifs d'affranchissement ». Toutefois, plusieurs évaluations récentes réalisées par AINC citent la subvention au détail comme un moyen d'atteindre les objectifs du programme Aliments-poste⁴³. De fait, le gouvernement a opté pour la transition vers un modèle de subvention au détail — le programme NNC — à compter d'avril 2011. Pour appuyer la transition vers le nouveau programme, AINC a estimé qu'autoriser des tarifs d'expédition négociés par le marché par l'intermédiaire d'une subvention au détail devrait occasionner des économies annuelles de plus de 7 millions de dollars. Dans son analyse, AINC a déterminé qu'en moyenne, Postes Canada paie environ 0,36 \$ par kilogramme de plus que les détaillants pour expédier la marchandise aux collectivités admissibles. AINC a expliqué que ces économies sont attribuables au plus grand pouvoir de négociation des tarifs d'expédition, par rapport à Postes Canada, parce que les gros détaillants, qui comptent pour environ 90 % des magasins

41 Les évaluations du programme Aliments-poste ont permis de relever un manque de conformité et de suivi sur plusieurs aspects facteurs ayant une incidence sur la qualité des aliments dans le Nord, notamment : retards causés par du mauvais temps ou des avaries mécaniques de l'avion, durée prolongée d'entreposage des aliments dans l'aire de trafic, inefficacité du transport terrestre (véhicules non couverts) et manutention ou emballage déficient. Voir, par exemple, AINC, *Évaluation de l'incidence du programme Aliments-poste – Rapport d'évaluation final*, 31 mars 2009. Dargo & Associates Ltd., *Évaluation du programme Aliments-poste - Conclusions et recommandations du représentant spécial du ministre*, 31 décembre 2008, p. 23-24; AINC, Direction générale de la dévolution et des relations territoriales, *Examen du programme Aliments-poste - Rapport provisoire*, mars 2009, p. 26-27; et AINC, *Rapport final : Évaluation de l'incidence du programme Aliments-poste, Secteur de la vérification et de l'évaluation*, 31 mars 2009, p. 30-31.

42 Le Comité, *Témoignages*, 15 novembre 2010, 40^e législature, 3^e session, 15 novembre 2010, 1600.

43 Par exemple, voir : Dargo & Associates Ltd., *Évaluation du programme Aliments-poste : Conclusions et recommandations du représentant spécial du ministre*, 31 décembre 2008, p. 29-31; AINC, *Examen du programme Aliments-poste: Rapport provisoire*, mars 2009, p. 24-25; et AINC, *Rapport final : Évaluation de l'incidence du programme Aliments-poste*, 31 mars 2009, p. 45-46.

d'alimentation du Nord, expédient déjà des grands volumes de fret⁴⁴ (voir l'exemple à l'annexe E).

Sous le régime de NNC, l'enveloppe budgétaire totale demeurera essentiellement la même par rapport aux années précédentes. Le financement graduel de 45 millions de dollars annoncé dans le budget de 2010 vise en partie à faciliter la transition vers le programme NNC et sa mise en œuvre. Cet investissement dans le financement de base (12,4 millions de dollars en 2009-2010 et 32,4 millions de dollars par la suite) porte le budget du programme à 60 millions de dollars par exercice financier. Certes, le niveau de financement de base est actuellement plafonné à 60 millions de dollars, ce qui correspond à peu près aux dépenses totales du programme au cours des dernières années, mais cela procure au gouvernement une plus grande certitude pour la planification budgétaire en éliminant le besoin de demander des crédits en milieu d'exercice par le biais du budget des dépenses supplémentaires. Des 12,4 millions de dollars prévus en 2009-2010 :

- 9,4 millions serviront à combler le manque à gagner du programme Aliments-poste;
- 1,5 million sera versé à AINC pour préparer la mise en œuvre du nouveau programme;
- 1,5 million sera versé à Santé Canada pour des activités de promotion et de sensibilisation à la nutrition.
- Des 32,4 millions de dollars prévus en 2010-2011 et pour les exercices ultérieurs :
 - 26,3 millions complèteront les fonds actuels de 27,6 millions de dollars de subvention directe aux bénéficiaires du programme (les détaillants et les fournisseurs);
 - 3,2 millions seront utilisés par AINC pour exploiter le nouveau programme (responsabilisation, communications, conseil consultatif, traitement des demandes, etc.);
 - 2,9 millions seront versés à Santé Canada pour des activités de promotion et de sensibilisation à la nutrition.

Une fois qu'AINC aura obtenu toutes les autorisations gouvernementales nécessaires pour aller de l'avant, les responsables du ministère communiqueront avec les détaillants et les fournisseurs afin d'engager des discussions sur les mesures qui seront

44 Le Comité, *Témoignages*, Patrick Borbey (sous-ministre adjoint principal, Traités et gouvernement autochtone, AINC), 40^e législature, 3^e session, 13 décembre 2010, 1620-1625.

prises en vue de l'exploitation et de la réalisation du programme NNC à compter d'avril 2011.

C. PRINCIPALES QUESTIONS SOULEVÉES PAR LES TÉMOINS

L'exposé qui suit met en opposition les différents points de vue et attentes des témoins qui ont comparu devant le Comité en novembre 2010, et se termine par quelques observations et recommandations sur les principales questions soulevées.

1. Observations générales

a. Fonctionnement global du programme

Nombre de témoignages ont fait ressortir que l'on n'en sait pas suffisamment sur la mise en œuvre du nouveau programme et sur le processus d'établissement des critères et des conditions d'admissibilité. Le site Web d'AINC offre une vue d'ensemble des éléments clés du nouveau système, mais selon les témoins, il manque beaucoup de détails pour permettre aux intéressés de comprendre les tenants et aboutissants de la transition vers une subvention au détail et l'incidence éventuelle de l'accès à des aliments périssables nutritifs et abordables. De plus, les témoins ont exprimé des préoccupations relativement au manque de temps pour planifier et mener à bien la transition, aux impacts du changement sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement, à la façon dont seront menés les suivis et évaluations, à l'ampleur de la promotion de la santé et de la planification des communications, ainsi qu'à la mesure dans laquelle le gouvernement pourra évaluer précisément les liens entre la fluctuation du prix des aliments, l'efficacité du programme et les résultats en matière de santé communautaire⁴⁵.

b. Comparaisons avec le programme Aliments-poste

Selon le témoignage de l'honorable Leona Aglukkaq, ministre de la Santé, la décision de remplacer Aliments-poste par NNC résulte d'une étude exhaustive ayant révélé des lacunes au chapitre de l'accessibilité et de l'abordabilité des aliments nutritifs périssables dans les collectivités isolées du Nord. Selon la ministre :

Somme toute, je crois qu'on oublie que c'est pour fournir aux gens [...] les aînés qui ont un revenu fixe, qui n'ont pas de cartes de crédit, qui sont unilingues, qui n'ont pas accès au programme, soit par les commandes personnelles ou les magasins, avaient le sentiment que la subvention ne leur profitait pas, car il n'y avait aucune incidence sur les prix⁴⁶.

45 Par exemple, les observations de Mary Simon (Inuit Tapiriit Kanatami) : le Comité, *Témoignages*, 40^e législature, 3^e session, 1^{er} novembre 2010, 1550.

46 Le Comité, *Témoignages*, 15 novembre 2010, 40^e législature, 3^e session, 1550.

Outre les lacunes du programme Aliments-poste, s'ajoutent à l'insécurité alimentaire et au manque d'aliments nutritifs les possibilités d'emploi limitées, l'augmentation des coûts des aliments et du carburant, et les changements dans les habitudes migratoires de la faune. Comme l'a mentionné la ministre Aglukkaq, les carences nutritionnelles sont à l'origine de l'incidence accrue de certains problèmes de santé dans les populations du Nord, dont la carie dentaire des nourrissons, l'obésité et les maladies chroniques comme le diabète⁴⁷.

Durant la phase de mobilisation de l'étude du programme Aliments-poste, le gouvernement a souligné que les consommateurs et les intervenants s'entendaient sur le fait que le programme devrait cibler les fonds sur les aliments périssables nutritifs expédiés par avion plutôt que sur les articles non périssables qui peuvent être acheminés autrement, à moindres coûts. Essentiellement, AINC est d'avis qu'il s'agit de la façon la plus efficace de promouvoir de saines habitudes alimentaires chez les habitants du Nord, un avis qui cadre avec les conclusions et recommandations de Graeme Dargo (représentant spécial du ministre), dans son rapport du 31 décembre 2008⁴⁸.

Des détaillants qui ont comparu devant le Comité ont cité plusieurs avantages du nouveau programme. En particulier, ils croient que NNC éliminera les inefficiences du programme actuel en créant des processus plus efficaces qui permettront aux détaillants d'offrir des produits de meilleure qualité, un meilleur service et une meilleure valeur aux consommateurs du Nord⁴⁹.

Des détaillants, en particulier les représentants de grandes chaînes, ont reconnu que NNC améliorerait fondamentalement le processus sur plusieurs aspects :

- *Rationalisation de la chaîne d'approvisionnement*, grâce à l'adoption de modes de livraison plus efficaces et moins coûteux par suite de l'élimination d'exigences telles que les jours de livraison fixes, les intermédiaires et les points de transit;
- *Transparence et responsabilité*, grâce aux programmes combinés d'AINC, aux détaillants, qui renseigneront les consommateurs sur les taux de subvention, et au suivi, à la vérification régulière et à l'évaluation;
- *Accent sur la santé*, grâce au partenariat avec Santé Canada, qui insistera davantage sur la santé de la population et de la collectivité. Cela

47 *Ibid.*, 1605.

48 Communication avec AINC le 3 décembre 2010; AINC, Affaires indiennes et du Nord canadien - Direction générale de la dévolution et des relations territoriales - *Examen du programme Aliments-poste - Rapport provisoire* (mars 2009) et Dargo & Associates Ltd., *Évaluation du programme Aliments-poste – Conclusions et recommandations du représentant spécial du ministre*, 31 décembre 2009, p. 9-10.

49 Par exemple, le Comité, *Témoignages*, 40^e législature, 3^e session, Andy Morrison (Arctic Co-operatives Ltd.), 3 novembre 2010, 1530.

permettra d'encourager et de soutenir l'adoption de saines habitudes alimentaires dans les collectivités;

- *Concurrence et croissance*, grâce aux échanges directs avec tous les grossistes et les détaillants dans le Nord, pour veiller à un environnement économique stable⁵⁰.

Pour leur part, de petits détaillants se sont dits inquiets de voir leur pouvoir de négociation diminuer considérablement avec le nouveau programme. Comme il est expliqué au point *Concurrence* de la section précédente, comparativement aux gros détaillants, les petits auront probablement du mal à fixer des prix concurrentiels, ce qui pourrait au bout du compte mettre en péril la viabilité de leur entreprise. Aussi, certains habitants du Nord ont dit estimer que le programme Aliments-poste présentait d'importants avantages par rapport à NNC.

Des organisations du secteur du transport ont fait valoir qu'il serait possible de corriger les principales lacunes susmentionnées grâce à des modifications du programme existant et à des ajouts mineurs, plutôt que de procéder à la restructuration complète du système de livraison. Ils ont expliqué que si l'on adopte un système complètement différent, il sera difficile d'évaluer les répercussions sur les coûts, l'efficacité et l'efficacité. Comme l'a mentionné Scott Bateman (First Air) :

J'estime que les choses sont difficiles à quantifier pour le moment étant donné que nous n'avons rien de concret pour mesurer l'effet de ces changements. Quels étaient les coûts et les problèmes que les modifications à ce programme cherchent à régler? Qu'avons-nous accompli avec ces changements? Sur quels plans avons-nous rempli les conditions qui justifiaient ces changements? Où avons-nous quantifié toutes les recommandations incluses dans les deux grands rapports? Comment pouvons-nous établir ce que nous avons accompli grâce au nouveau programme⁵¹?

D'autres témoins ont déclaré que le nouveau programme NNC pourrait avoir un effet négatif sur l'accès des habitants du Nord à des aliments nutritifs à prix abordable en raison de l'élimination des aliments non périssables de la liste de produits admissibles. Ils ont fait remarquer que, en plus des aliments périssables nutritifs, nombre d'habitants du Nord ont intégré à leur régime alimentaire des produits nutritifs non périssables que consomment également les habitants du Sud (les produits secs comme les pâtes, les repas surgelés, etc.). Des témoins ont fait remarquer qu'il est difficile de déterminer dans quelle mesure le fait de rediriger une part importante des fonds de la subvention alloués à l'expédition d'aliments non périssables pour financer des dépenses administratives à la hausse (nouveau budget de fonctionnement du conseil consultatif, besoins opérationnels

50 Le Comité, *Témoignages*, Michael McMullen (North West Company), 40^e législature, 3^e session, 3 novembre 2010, 1555.

51 Le Comité, *Témoignages*, 40^e législature, 3^e session, 3 novembre 2010, 1700.

supplémentaires d'AINC, etc.) améliorera la santé des habitants du Nord. Comme l'a indiqué Jose Kusugak de Nunavut Tunngavik Inc. :

[L]es Inuits ne doivent pas souffrir des suites de l'augmentation des prix découlant du programme NNC. Il existe une possibilité réelle que les prix de beaucoup de produits augmentent considérablement dans les prochains mois. En raison des problèmes liés aux périodes de transport maritime et à l'entreposage, entre autres, les détaillants n'ont pas nécessairement fait venir des réserves suffisantes de produits non admissibles depuis peu par d'autres modes de transport⁵².

Toutefois, d'autres organisations du secteur du transport se sont montrées entièrement favorables au nouveau programme NNC, estimant que les changements instaurés par le nouveau système aideraient à uniformiser les règles du jeu pour les entreprises en concurrence du secteur du transport aérien. Comme l'a expliqué Tracy Medve (présidente, Canadian North) :

Sous l'ancien programme Aliments-poste, lorsqu'on octroyait un contrat important financé par le gouvernement, ce qui permettait à une seule compagnie aérienne d'offrir des tarifs réduits de fret aérien presque partout dans le Nord canadien pour une période de cinq ans et empêchait l'entrée de compagnies aériennes concurrentes, cela entraînait une désorganisation du marché⁵³.

En outre, des témoins ont laissé entendre que l'accroissement de la concurrence attribuable au nouveau programme contribuerait à réduire les coûts et à améliorer l'efficacité, ce qui, pour les habitants du Nord, se traduirait par une plus grande disponibilité d'aliments périssables nutritifs, de meilleure qualité. Comme l'a déclaré James Ballingal (vice-président, Développement économique, Transport du fret aérien, Cargojet Canada Ltd.) :

[...] les modifications apportées à l'ancien programme Aliments-poste permettront aux forces du marché de déterminer les options de transport aérien de fret au meilleur coût possible. Les détaillants bien avertis et d'autres expéditeurs profiteront de ces occasions de réduction des coûts pour augmenter leur part de marché et améliorer la fiabilité et la fraîcheur des produits pour leurs clients dans le Nord⁵⁴.

Des témoins ont mentionné que l'on n'avait pas alloué suffisamment de temps à la transition vers le nouveau programme, étant donné qu'il faudra apporter d'importants changements aux exigences de la chaîne d'approvisionnement et à la logistique du transport. Ces changements ont une incidence sur les activités de certains transporteurs aériens, qui ont affirmé qu'ils devront rajuster leurs offres de produits et réinvestir dans une infrastructure supplémentaire⁵⁵. Toutefois, d'autres compagnies aériennes, dont

52 Le Comité, *Témoignages*, 40^e législature, 3^e session, 17 novembre 2010, 1555

53 *Ibid.*, 1535.

54 Le Comité, *Témoignages*, 40^e législature, 3^e session, 22 novembre 2010, 1540.

55 Par exemple, le Comité, *Témoignages*, 40^e législature, 3^e session, Scott Bateman (First Air), 3 novembre 2010, 1545.

Canadian North, ont affirmé qu'elles étaient prêtes à se doter d'installations au sol afin de pouvoir participer au nouveau programme⁵⁶.

Certains ont décrit les avantages d'axer la subvention sur les aliments périssables les plus nutritifs, ce qui devrait permettre d'envoyer les produits plus rapidement à destination. Ce nouveau système favorise la fraîcheur et la qualité des aliments, en plus d'entraîner une baisse possible des coûts pour les consommateurs grâce à la diminution globale du gaspillage⁵⁷. Malgré les divergences d'opinions sur le mode de livraison privilégié, certains préférant le transport aérien, plus direct, à la combinaison transport terrestre et aérien, certains étaient d'avis que le nouveau programme facilitera la prise des décisions à ce chapitre, puisque les forces du marché seront plus présentes⁵⁸.

Des représentants de collectivités du Nord se sont dits généralement favorables aux efforts déployés par le gouvernement pour rendre le programme plus efficace et efficient, mais ont indiqué en même temps en savoir peu sur le fonctionnement escompté du nouveau programme et sur la mesure dans laquelle les habitants du Nord auront leur mot à dire sur sa gestion à long terme. Les principales inquiétudes exprimées par les organisations autochtones portaient sur le fonctionnement du conseil consultatif, le mode de contrôle des prix des aliments et l'incidence éventuelle du Programme sur la santé des Autochtones, l'efficacité des moyens de communication et les projets du gouvernement quant à l'élaboration d'outils pertinents de promotion de la santé⁵⁹.

2. Mise en œuvre

a. Sur le plan de l'expédition

i. Aliments nutritifs périssables

Richard Brouillard (Aéroport de Val d'Or et Valpiro Inc.) a fait savoir au Comité que les gains d'efficacité opérationnelle et les connaissances sur les techniques de la chaîne d'approvisionnement en denrées périssables, acquis au fil du temps grâce aux points d'entrée désignés, présentent un avantage par rapport à d'autres systèmes. Selon lui, on pourrait rendre le système actuel plus responsable en créant un organisme chargé de

56 Le Comité, *Témoignages*, Tracy Medve (présidente, Canadian North), 40^e législature, 3^e session, 17 novembre 2010, 1650.

57 Par exemple, le Comité, *Témoignages*, 40^e législature, 3^e session, Andy Morrison (Arctic Co-operatives Ltd.), 3 novembre 2010, 1640.

58 Le Comité, *Témoignages*, 40^e législature, 3^e session, 22 novembre 2010, James Ballingall (Cargojet), 1625, et Richard Brouillard (Aéroport régional de Val-d'Or et Valpiro inc.), 1630.

59 Inuit Tapiriit Kanatami, *Brief Supplementary Remarks*, 17 novembre 2010.

gérer le programme et de conclure avec les fournisseurs des ententes contractuelles assorties de conditions relatives à l'établissement de rapports et à la responsabilité⁶⁰.

D'autres ont contesté les gains d'efficience et la rentabilité liés au ravitaillement dans les points d'entrée désignés et ont mentionné les avantages de la gestion des opérations dans les grands aéroports situés à proximité des principaux marchés du Sud d'où proviennent généralement les denrées alimentaires (p. ex. Montréal, Ottawa, Toronto). Certains ont fait valoir en particulier que le ravitaillement dans les grands centres urbains du Sud permet d'accroître la fraîcheur des produits en réduisant la nécessité de recourir au transport de surface et en diminuant les coûts grâce aux économies d'échelle⁶¹.

Beaucoup d'autres témoins qui œuvrent dans le secteur du transport ont fait mention de la qualité relative des produits offerts aux consommateurs et aux détaillants par l'entremise du programme Aliments-poste, car « les horaires de dépôt permettent l'acheminement des denrées alimentaires à tous les détaillants de façon équitable [...] Ils sont tous égaux et bénéficient de la même fraîcheur de produits, car les denrées arrivent en même temps, et ils paient tous le même taux de transport⁶². »

ii. Aliments non périssables et articles non alimentaires

Comme l'acheminement des aliments non périssables et des articles non alimentaires ne sera plus subventionné par le nouveau programme à compter d'avril 2011, la plupart des usagers du programme devront expédier les produits autrement que par voie aérienne à cause des coûts très élevés. En général, ils devront utiliser les modes de transport de surface disponibles selon la saison (c.-à-d. les routes toutes saisons ou les routes saisonnières, le transport maritime et les barges pendant la période estivale). Beaucoup cependant ne connaissent quels seront les effets de ce changement dans le système de livraison sur le coût, l'accessibilité et la qualité des produits.

Des témoins croient que le coût, l'accessibilité et la qualité des produits ne changeront pas beaucoup pour les habitants du Nord puisque, comme il a été mentionné, on utilise déjà très souvent les autres modes de transport. Andy Morrison, d'Arctic Co-operatives Ltd., a expliqué :

Étant donné le coût de l'avion, nous essayons certainement de réduire la quantité de produits non périssables transportés par avion. La date qui figure sur le produit pose de sérieuses difficultés pour l'industrie alimentaire et c'est pourquoi nous expédions par bateau le maximum de produits dont le délai d'utilisation est le plus long. C'est seulement

60 Le Comité, *Témoignages*, 40^e législature, 3^e session, 22 novembre 2010, 1550.

61 Par exemple, le Comité, 40^e législature, 3^e session : *Témoignages*, Scott Bateman (First Air), 3 novembre 2010, 1645; *Témoignages*, James Ballingall (Cargojet), 22 novembre 2010, 1625.

62 *Ibid.*, Jasmin Frappier (directeur général, Valpiro Inc.), 1640.

après l'avoir fait que nous commençons à expédier par avion les produits qui ont une date de péremption⁶³.

Patrick Borbey, un haut fonctionnaire d'AINC, a ajouté que les détaillants du Nord devront engager des dépenses d'entreposage supplémentaires pour répondre aux critères d'admissibilité du programme, mais différents facteurs feront contrepoids à ces dépenses, dont les suivants :

- Des compagnies maritimes ont offert de laisser des conteneurs à l'usage des détaillants du Nord pour « moins de 1 000 \$ [...] pour ajouter à la capacité d'entreposage de l'entreprise⁶⁴ »;
- La capacité d'entreposage des détaillants du Nord est suffisante pour accueillir un inventaire supplémentaire, puisque la majorité des détaillants du Nord « ont fait les changements nécessaires afin de faire de la place pour les produits qui ne seront plus couverts [...]»⁶⁵.

D'autres témoins croient toutefois que, à cause de l'utilisation accrue du transport maritime et des frais additionnels reliés à l'espace d'entreposage, ce changement entraînera une augmentation substantielle du prix d'un large éventail d'articles non périssables dans le Nord, en particulier dans les collectivités plus isolées du Nord⁶⁶.

Des témoins ont également souligné que le délai entre l'annonce du Programme (21 mai 2010) et la mise en œuvre complète de celui-ci (1^{er} avril 2011) ne laissait pas assez de temps à bon nombre de petits détaillants pour modifier leurs chaînes d'approvisionnement et répondre aux besoins en matière d'entreposage supplémentaire, car les marchandises peuvent être expédiées par bateau uniquement l'été⁶⁷. En effet, comme l'a expliqué Mary Simon, d'Inuit Tapiriit Kanatami :

[...] dans ma communauté de Kuujuaq, au Nunavik, dans le Nord du Québec, les magasins indépendants locaux ont commencé à augmenter de 40 p. 100 le prix de

63 Le Comité, *Témoignages*, 40^e législature, 3^e session, Andy Morrison (Arctic Co-operatives Ltd.), 3 novembre 2010, 1650.

64 Le Comité, *Témoignages*, Patrick Borbey (sous-ministre adjoint principal, Traités et gouvernement autochtone, AINC), 40^e législature, 3^e session, 13 décembre 2010, 1730.

65 Ibid.

66 Le Comité, 40^e législature, 3^e session : *Témoignages*, 40^e législature, 3^e session; Jose Kusugak (Nunavut Tunngavik Inc.), 17 novembre 2010, 1555; *Témoignages*, Eric Pearson (Newviq'vi), 3 novembre 2010, 1550.

67 *Ibid.*; le Comité, 40^e législature, 3^e session : *Témoignages*, Jose Kusugak (Nunavut Tunngavik Inc.), 17 novembre 2010, 1555; *Témoignages*, 1^{er} novembre 2010 — Richard Jock (Assemblée des Premières Nations), 1530; Elena Labranche (Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik), 1555; chef Arlen Dumas (nation crie Mathias Colomb, Assemblée des chefs du Manitoba), 1730. Exemple de calendrier d'approvisionnement par mer des collectivités du Nunavut, Nunavut Sealink & Supply Inc. : Sealift Cargo Delivery Schedule.

certaines articles comme les couches jetables et les légumes en conserve après que ces articles ont cessé d'être subventionnés au début d'octobre⁶⁸.

Elena Labranche, représentante de la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux Nunavik, a exprimé un point de vue similaire :

À notre avis, la modification du programme Aliments-poste se fait trop rapidement. Comme la période de transition est trop courte, les résidents du Nord n'ont pas le temps de s'adapter aux changements, et les détaillants n'ont pas suffisamment de temps pour se préparer en vue du nouveau programme. Par exemple, nous n'avons pas eu de temps pour construire les entrepôts destinés à l'entreposage des denrées sèches. En outre, les gens n'ont pas suffisamment de place à la maison pour entreposer des aliments, si tant est qu'ils ont les moyens d'en acheter suffisamment pour constituer des stocks⁶⁹.

Face à ces préoccupations, le gouvernement a expliqué que les cas relativement peu nombreux où les prix ont augmenté de façon substantielle sont probablement attribuables à un manque de planification de la part des détaillants touchés. La plupart des détaillants dans le Nord étaient en mesure de commander des articles non périssables supplémentaires en prévision du nouveau programme; un préavis de quatre mois leur a été envoyé avant que le dernier bateau prenne la mer en 2010⁷⁰.

b. Admissibilité des collectivités

Les collectivités qui sont le plus isolées et qui ne peuvent choisir les détaillants et les transporteurs souhaiteraient un système plus souple qui leur permettrait de choisir d'autres moyens d'obtenir des aliments nutritifs périssables à moindres coûts. De façon générale, on soutenait que, pour les collectivités où la concurrence entre détaillants n'existe pas, les principaux avantages qu'offre la subvention au commerce de détail prévue par Nutrition Nord Canada seraient annihilés, car les détaillants auraient peu d'intérêt à offrir une grande diversité d'aliments aux plus bas prix et de la meilleure qualité qui soit⁷¹.

Pour illustrer ce propos, on peut s'inspirer de la situation d'Old Crow, une collectivité isolée du Yukon qui n'a pas régulièrement accès au transport de surface. Des témoins ont proposé que cette collectivité bénéficie d'une exemption dans le cadre du nouveau programme et que la subvention au transport existante soit maintenue

68 Le Comité, *Témoignages*, 40^e législature, 3^e session, 1^{er} novembre 2010, 1550.

69 Le Comité, *Témoignages*, 40^e législature, 3^e session, 1^{er} novembre 2010, 1555.

70 Le Comité, *Témoignages*, 40^e législature, 3^e session, 15 novembre, 1545.

71 Le Comité, *Témoignages*, 40^e législature, 3^e session, Darius Elias (député à l'Assemblée législative du Yukon), 1^{er} novembre 2010, 1610.

directement par Air North (plutôt que par Postes Canada). Selon cette proposition, la responsabilité serait prévue dans une entente contractuelle entre Air North et AINC⁷².

Comme suite à cette demande, le gouvernement a indiqué dans son témoignage que la collectivité est admissible au nouveau programme puisqu'elle ne peut recourir au transport de surface saisonnier et qu'elle continuera donc d'avoir droit à la subvention complète au commerce de détail pour les denrées périssables et les articles non périssables, de même que pour les articles non alimentaires essentiels. Bien que des témoins aient accueilli favorablement cette nouvelle mesure, on ne sait pas vraiment si elle améliorera la qualité et le prix des aliments offerts par le détaillant à Old Crow (Yukon) et si elle donnera des résultats comparables à ceux d'une subvention au transport. En particulier, même si AINC a indiqué vouloir « faire le nécessaire pour [...] assurer la participation d'un nombre suffisant de détaillants [dans les principales collectivités du Yukon, dont Whitehorse et Dawson] de telle sorte que les services puissent être maintenus⁷³ », des témoins ont maintenu qu'il y aurait moins de détaillants et moins de concurrence avec NNC, par rapport au programme existant, auquel tous les détaillants sont automatiquement admissibles et n'ont pas à conclure d'ententes⁷⁴.

De l'avis général, le maintien de la possibilité de passer des commandes personnelles atténuerait ces préoccupations, car cela permettrait en quelque sorte de faire concurrence au détaillant unique. Par ailleurs, les représentants d'AINC ont indiqué que des mécanismes prévus aux ententes de contribution avec les détaillants participants dans les collectivités admissibles donneront au gouvernement l'effet de levier nécessaire pour exiger la reddition de comptes. Comme l'a mentionné Jamie Tibbetts (directeur général, Direction générale de la dévolution et des relations territoriales, AINC) :

[Les détaillants participants] remettront leurs factures et d'autres documents pour que nous puissions effectuer les calculs et les recoupements [...] Ces mesures de contrôle seront intégrées au programme⁷⁵.

Au cours de l'étude du Comité, divers organismes autochtones ont parlé de l'absence de concurrence dans certaines collectivités. Par exemple, en ce qui concerne le programme Aliments-poste, Darryl McDonald a fait part des expériences de sa communauté, la Première nation Fond du Lac Denesuline, établie dans le Nord de la Saskatchewan :

72 Le Comité, 40^e législature, 3^e session : *Témoignages*, Darius Elias (député à l'Assemblée législative du Yukon), 1^{er} novembre 2010, 1600; *Témoignages*, Ben Ryan (représentant, Air North), 22 novembre 2010, 1530; Joseph Sparling (président, Air North), *Yukon Food Mail Program Overview*, mémoire au Comité, 16 novembre 2010; Darius Elias (député à l'Assemblée législative du Yukon), Hansard, 6 octobre 2010, p. 6738-6742.

73 Le Comité, *Témoignages*, Jamie Tibbetts (AINC), 40^e législature, 3^e session, 13 décembre 2010, 1635.

74 Par exemple, le Comité, *Témoignages*, Ben Ryan (représentant, Air North), 40^e législature, 3^e session, 22 novembre 2010, 1530.

75 Le Comité, *Témoignages*, 40^e législature, 3^e session, 15 novembre 2010, 1605.

L'inconvénient, c'est que les habitants paient leurs denrées alimentaires très cher. L'été, nous sommes obligés de nous rendre en voiture plus au sud, par les routes saisonnières ou par d'autres moyens, pour acheter nos denrées alimentaires; cela permet de réduire le coût de l'épicerie et d'avoir de l'argent pour autre chose. Les magasins locaux Northern sont les seuls à vendre des denrées alimentaires dans la collectivité, et leurs prix sont élevés⁷⁶.

Des témoins ont également parlé des critères d'admissibilité au nouveau programme. À ce propos, Richard Jock, directeur général, Assemblée des Premières Nations, a indiqué :

Nous devons également veiller à ce que les communautés qui ne sont pas admissibles au programme actuellement parce qu'elles n'ont pas participé à l'ancien programme Aliments-poste puissent devenir admissibles dans l'avenir et puissent présenter une demande de subvention⁷⁷.

À titre de porte-parole d'AINC, Jamie Tibbetts a déclaré : « Pour déterminer quelles collectivités sont admissibles, on s'est servi des données de 2009-2010 de la Société canadienne des postes [...] Les collectivités qui, l'année dernière, ont reçu au moins 15 000 kilos de marchandises dans le cadre du programme Aliments-poste sont automatiquement admissibles⁷⁸ ». AINC a précisé qu'il continuerait de recueillir des données auprès des collectivités qui ont reçu moins de 15 000 kilos et que le conseil consultatif ferait des révisions chaque année afin de réévaluer l'admissibilité des collectivités, selon leur utilisation du nouveau programme. AINC a également fait savoir qu'on déterminerait si une aide d'urgence s'impose lorsque le transport de surface est interrompu à court terme. Dans une communication de suivi, le Ministère a indiqué :

Des mesures d'exception et des dispositions d'urgence sont prévues par Nutrition Nord Canada pour garantir l'approvisionnement en aliments nutritifs non périssables et en articles non alimentaires essentiels, à prix réduits, des collectivités qui n'ont pas accès au transport par bateau ni aux routes d'hiver ou encore des collectivités qui y auraient accès mais de manière restreinte et temporaire en raison des conditions météorologiques⁷⁹.

On ignore toutefois quelles méthodes AINC utiliserait pour déterminer l'admissibilité des collectivités qui n'auraient pas participé au nouveau programme à partir d'avril 2011 ou pour déterminer s'il convient d'accorder une aide d'urgence temporaire⁸⁰. Ce manque

76 Le Comité, *Témoignages*, 40^e législature, 3^e session, 22 novembre 2010, 1545.

77 Le Comité, *Témoignages*, 40^e législature, 3^e session, 1^{er} novembre 2010, 1530.

78 Le Comité, *Témoignages*, 40^e législature, 3^e session, 15 novembre 2010, 1640.

79 AINC, communication, 3 décembre 2010. [traduction]

80 D'après les renseignements obtenus lors d'une communication avec AINC le 3 décembre 2010, les collectivités admissibles à une subvention complète et celles qui sont admissibles à une subvention à valeur nominale feront l'objet d'une réévaluation avant 2012-2013 en fonction de données recueillies auprès des détaillants et des fournisseurs, afin que les collectivités admissibles puissent se procurer des aliments nutritifs périssables à des prix équitables.

de précision préoccupe toujours les représentants des collectivités et des Autochtones en général.

c. Admissibilité des aliments

Bon nombre de témoins croient que le gouvernement devrait rendre admissibles à la subvention divers aliments et produits non alimentaires dans le cadre du nouveau programme. Ces produits s'inscrivent principalement dans les grandes catégories suivantes :

- produits pour soins des enfants (p. ex. couches, aliments pour nourrissons);
- produits pour la chasse traditionnelle et aliments connexes (p. ex. essence et munitions, aliments à forte teneur en gras en cas de conditions météorologiques extrêmes);
- divers aliments séchés qui servent de compléments abordables et pratiques aux mets traditionnels (p. ex. riz, nouilles, mélanges pour soupes, pâtes).

3. COMPÉTITIVITÉ

En ce qui concerne la subvention au commerce de détail, la majorité des témoins croit qu'en raison de leur pouvoir d'achat et de marketing, les grandes chaînes d'alimentation seraient avantagées par rapport aux petites épiceries locales. De l'avis de nombreux témoins, comme les gros détaillants ont les moyens d'acheter en gros, qu'ils ont ainsi des chances de négocier de meilleurs tarifs de livraison et que les marchandises leur sont expédiées en priorité, les petits détaillants sont probablement désavantagés sur le plan de la concurrence quand ils s'efforcent d'obtenir les mêmes denrées à des prix semblables et de qualité comparable. En général, les témoins estiment que cela engendrerait une plus grande incertitude quant à la viabilité à long terme de leur entreprise⁸¹.

Compte tenu de ces préoccupations, Jamie Tippetts, directeur général, Dévolution et Relations territoriales, AINC, a indiqué que les petits détaillants seraient en mesure de soutenir la concurrence des gros détaillants qui ont des commerces dans le Nord, en s'approvisionnant auprès d'un gros détaillant établi dans le Sud au moyen de la fonction de commandes personnelles du nouveau programme (remarque : il s'agirait de la seule option offerte aux détaillants dans le Nord qui, soit ne satisfait pas aux exigences du programme, soit décident de ne pas s'inscrire au nouveau programme). Le représentant

81 Le Comité, 40^e législature, 3^e session : *Témoignages*, Mary Simon (Inuit Tapiriit Kanatami), 1^{er} novembre 2010, 1710; *Témoignages*, Kenn Harper (Arctic Ventures 2000 Ltd.), 3 novembre 2010, 1535; *Témoignages*, Jasmin Frappier (Valpiro Inc.), 22 novembre 2010, 1600.

du gouvernement a mentionné que la prospérité des petits détaillants dans le Nord dépend de leur capacité à gérer leurs activités avec efficience⁸².

En ce qui concerne le secteur du transport, qui s'apparente au secteur du détail, les questions de compétitivité diffèrent selon la situation des collectivités. En général, les grandes collectivités du Nord, plus centralisées, comme Iqaluit, ont un choix relativement vaste de transporteurs aériens; on peut donc s'attendre à ce que les détaillants et les consommateurs soient en mesure de réduire le coût des aliments en négociant des frais de transport auprès des différents fournisseurs de services de transport. Par contre, un grand nombre de petites collectivités plus isolées ont accès à peu de transporteurs, souvent même à un seul en raison de contraintes reliées à la demande.

Avec l'instauration d'une subvention au commerce de détail, de nombreux témoins croient que les divers marchés demeureront suffisamment restreints de sorte qu'un seul fournisseur de services de transport aérien restera en service, mais d'autres témoins s'attendent à l'émergence de nouveaux marchés dans le Nord, entraînant l'intensification de la concurrence parmi les fournisseurs de services de transport aérien et la baisse probable des prix des aliments nutritifs périssables. Tracy Medve, de Canadian North, a dit au Comité :

Grâce au volume provenant du Programme d'approvisionnement alimentaire par la poste, nous ajouterons à nos trajets de nouvelles collectivités qui, pour l'instant, sont dotées d'un service monopolistique. Nous savons que ces collectivités se plaignent de l'accès difficile et des prix élevés⁸³.

L'intérêt qu'ont manifesté les fournisseurs de services de transport aérien établis depuis longtemps dans le Sud, tel que Cargojet basé à Hamilton, en Ontario, témoigne des avantages possibles du nouveau programme. James Ballingall (vice-président du développement économique) a mentionné :

[...] le modèle d'affaires dans le sud fonctionnait très bien. La flotte d'aéronefs est payée, de sorte que les coûts que nous pouvons fournir — en vertu de contrats de sous-traitance avec d'autres transporteurs — seraient économiquement avantageux pour les consommateurs. Les aéronefs que nous utilisons dans le sud sont déjà payés à 100 p. 100⁸⁴.

82 Le Comité, *Témoignages*, 40^e législature, 3^e session, 15 novembre 2010, 1625.

83 Le Comité, *Témoignages*, 40^e législature, 3^e session, 17 novembre 2010, 1640.

84 Le Comité, *Témoignages*, 40^e législature, 3^e session, 22 novembre 2010, 1605.

4. FONCTIONS ET CARACTÉRISTIQUES

a. Surveillance, évaluation et exécution

i. Gestion du rendement

Des témoins s'interrogeaient sur le niveau de transparence et de responsabilité que pourrait offrir le nouveau programme pour assurer aux consommateurs les meilleurs prix possibles pour les aliments nutritifs périssables. Des témoins ont vivement recommandé au gouvernement fédéral d'établir un mécanisme de contrôle des plus transparents et d'en informer le public afin que les détaillants fassent profiter les consommateurs de chaque dollar de subvention⁸⁵. En outre, des témoins estiment que le gouvernement devrait intensifier ses efforts pour quantifier les répercussions du nouveau programme à l'aide d'indicateurs sur la sécurité alimentaire et la situation nutritionnelle de ses utilisateurs⁸⁶. Les représentants d'AINC ont répondu que, contrairement à Aliments-poste, le nouveau programme permettra à AINC de travailler directement avec les détaillants, qui fourniront les données nécessaires pour déterminer l'incidence du programme et donner l'assurance que la subvention est transférée aux consommateurs⁸⁷.

La plupart des témoins s'accordaient pour dire que les techniques de surveillance susmentionnées sont souhaitables parce qu'elles permettraient d'évaluer avec certitude l'efficacité du Programme, vu la nature intégrée du secteur de l'alimentation au détail; par contre, certains craignaient qu'il ne soit difficile de déterminer avec exactitude dans quelle mesure les fluctuations du prix d'un aliment donné découlent du nouveau programme plutôt que de facteurs comme la réduction des stocks, la détérioration des aliments, les fluctuations des prix du transport, les fluctuations des taux de change sur les aliments importés et les conditions générales du marché. Michael McMullen, de la North West Company, a mentionné au Comité :

Comme tout le monde ici en est conscient, j'espère, la principale fluctuation pour ce qui est du prix des fruits et légumes frais, et c'est vrai aussi pour la viande, a été celle du dollar canadien par rapport au dollar américain. La plupart des détaillants que je connais s'approvisionnent en fruits et légumes frais aux États-Unis, car nous ne faisons pas pousser de bananes à Whitehorse ou ailleurs. Si le cours du dollar connaît des fluctuations importantes, vous constaterez l'augmentation du prix des fruits et légumes

85 Par exemple, observations de : Bernadette deGonzague (Chiefs of Ontario) et Mary Simon (Inuit Tapiriit Kanatami) : le Comité, *Témoignages*, 40^e législature, 3^e session, 1^{er} novembre 2010, 1545 et 1720 respectivement; Jose Kusugak (Nunavut Tunngavik Inc.); le Comité, *Témoignages*, 40^e législature, 3^e session, 17 novembre 2010, 1550.

86 Le Comité, *Témoignages*, Mary Simon (Inuit Tapiriit Kanatami), 40^e législature, 3^e session, 1^{er} novembre 2010, 1550.

87 Par exemple, le Comité, *Témoignages*, Jamie Tibbetts (directeur général, Direction générale de la dévolution et des relations territoriales, AINC), 40^e législature, 3^e session, 13 décembre 2010, 1635; le Comité, *Témoignages*, Michael McMullen (Northwest Company), 40^e législature, 3^e session, 3 novembre 2010, 1725.

frais. Cela n'a rien à voir avec l'ancien programme Aliments-poste ou le programme Nutrition Nord⁸⁸.

ii. Conseil consultatif

En ce qui concerne la création et le fonctionnement du Conseil consultatif externe, bien que AINC ait annoncé récemment la nomination des membres du Conseil⁸⁹, on se demande encore dans quelle mesure les habitants du Nord participeront à l'élaboration des attributions et du mandat opérationnel général du Conseil⁹⁰. On se demande aussi dans quelle mesure le financement des activités du Conseil sera stable et permettra d'évaluer l'efficacité du programme⁹¹.

En réponse à ces questions, le gouvernement a fait référence au mandat du conseil consultatif qui, comme on l'a expliqué à la rubrique Contexte, travaillera de concert avec les habitants du Nord en vue de faire des suivis et évaluations réguliers, de déterminer si la liste des aliments admissibles est flexible, et de revoir et d'évaluer comment les aliments traditionnels peuvent être proposés plus largement dans le Nord. De même, le gouvernement a fait savoir qu'il assurerait le soutien des activités administratives du Conseil consultatif au besoin⁹².

b. Communications concernant le programme et promotion de la santé

i. Communication avec les habitants du Nord

Les représentants du gouvernement fédéral ont indiqué qu'on avait entendu de nombreux témoins au cours de la période de transition. Comme il est indiqué dans la partie du présent rapport réservée au contexte et comme le montre l'annexe F, le gouvernement a tenu 80 séances de mobilisation un peu partout au pays, y compris des séances avec des dirigeants, des intervenants et des résidents des collectivités admissibles, des réunions avec divers intervenants du Programme ainsi que des exercices de vérification et d'évaluation internes.

Les représentants des collectivités reconnaissent, pour la plupart, les efforts faits par le gouvernement pour élaborer un programme plus efficace et ils ont réagi positivement aux séances de mobilisation tenues avant l'adoption du nouveau

88 Le Comité, *Témoignages*, 40^e législature, 3^e session, 3 novembre 2010, 1725.

89 AINC, Le ministre Duncan fait une annonce concernant le Conseil consultatif externe du programme Nutrition Nord Canada, communiqué, 25 novembre 2010.

90 Par exemple, le Comité, *Témoignages*, Laurie Pelly (Nunavut Tunngavik Inc.), 40^e législature, 3^e session, 17 novembre 2010, 1620.

91 Ibid.

92 Le Comité, *Témoignages*, Patrick Borbey (sous-ministre adjoint principal, Traités et gouvernement autochtone, AINC), 40^e législature, 3^e session, 13 décembre 2010, 1635 et 1655.

programme; bon nombre d'entre eux estimaient cependant que, pour mieux comprendre les effets du nouveau système, il fallait davantage de communication.

Des organismes des Premières nations et inuits dans le Nord croyaient, eux aussi, qu'il n'y avait pas eu suffisamment de communication. Ils ont expliqué que certaines collectivités en savaient relativement peu sur les efforts du gouvernement, car les communications préliminaires visaient généralement à préparer les détaillants et les grossistes à la transition vers le nouveau programme⁹³. Qui plus est, ils ont mentionné qu'il aurait été utile d'allouer plus de temps aux habitants du Nord pour se préparer au nouveau système. À leur avis, des échanges de renseignements supplémentaires avec le gouvernement auraient permis de mieux faire comprendre et mettre à exécution le nouveau programme, et des efforts auraient pu être déployés pour faire participer ces organismes à l'élaboration d'un plan coordonné⁹⁴.

Par ailleurs, des représentants des collectivités, dont Jose Kusugak, de Nunavut Tunngavik Inc., pensaient qu'il faudrait établir avec le gouvernement un partenariat plus officiel pour la gestion et le développement du Programme, en particulier en ce qui concerne les listes d'admissibilité, la responsabilité envers les consommateurs et les stratégies de communication, et présenter des rapports trimestriels après avril 2011⁹⁵.

ii. Publicité et promotion de la subvention auprès des consommateurs

Parmi les moyens de promotion et de publicité qu'utiliseront les détaillants dans le Nord pour informer leurs clients de la valeur et des répercussions de la subvention, indiquons des affiches illustrant les économies reliées à divers produits nutritifs, l'impression des taux de subvention globaux sur les reçus de caisse et diverses activités de sensibilisation communautaire⁹⁶.

Concernant les taux de subvention qui pourraient être indiqués sur les reçus de caisse, Jamie Tibbetts, directeur général, Dévolution et Relations territoriales, AINC, a dit ceci :

[Le taux de subvention de la collectivité] figurera sur le reçu, c'est le montant de... le taux par communauté. Le calcul ne sera pas explicite, mais il sera possible de savoir que la

93 Richard Jock (Assemblée des Premières Nations), chef Arlen Dumas et grand chef Ron Evans (Assemblée des chefs du Manitoba), Mary Simon (Inuit Tapiriit Kanatami), le Comité, *Témoignages*, 40^e législature, 3^e session, 1^{er} novembre 2010, 1530, 1705 et 1715, 1705 (respectivement); Jose Kusugak (Nunavut Tunngavik Inc.), le Comité, *Témoignages*, 40^e législature, 3^e session, 17 novembre, 1550.

94 *Ibid.*, 1650.

95 Le Comité, *Témoignages*, Jose Kusugak (Nunavut Tunngavik Inc.), 40^e législature, 3^e session, 17 novembre, 1550.

96 Michael McMullen (North West Company), Eric Pearson (Newviq`vi), Kenn Harper (Arctic Ventures 2000 Ltd.) et Andy Morrison (Arctic Co-operatives Ltd.) : le Comité, *Témoignages*, 40^e législature, 3^e session, 3 novembre 2010, 1710 à 1715.

communauté reçoit une subvention de 3 dollars ou je ne sais quel montant pour les biens⁹⁷.

iii. Promotion de la santé

Renseigner les habitants du Nord sur les principes de saine alimentation est, pour le gouvernement, l'un des principaux facteurs de réussite du Programme. Avec la collaboration des autorités régionales et locales en matière de santé, le gouvernement fédéral entend faciliter la promotion de modes de vie sains et d'alimentation saine auprès des habitants du Nord. Tout au long de l'étude, des témoins se sont dits d'accord avec le gouvernement et ont été jusqu'à dire qu'il fallait adopter une approche globale pour intégrer les modes de vie sains et l'exercice au quotidien des habitants du Nord, en accordant une importance toute particulière aux aînés et aux jeunes⁹⁸.

c. Aliments traditionnels

Enfin, pour tenir compte des besoins alimentaires particuliers des habitants du Nord autochtones, le gouvernement a annoncé, en même temps que le programme NNC, son soutien à l'expansion de la production commerciale et de l'expédition d'aliments traditionnels dans le Nord. Il a décidé d'orienter ses premiers efforts vers les établissements commerciaux comme première étape pour rehausser l'offre d'aliments traditionnels. On considèrerait que ces efforts représentaient un bon point de départ étant donné les avantages que présentaient les établissements existants à Cambridge Bay, Rankin Inlet, Iqaluit et Pangnirtung⁹⁹.

Ensuite, le gouvernement a l'intention d'examiner, avec le Conseil consultatif, diverses méthodes permettant d'étendre l'expédition d'aliments traditionnels en appuyant les réseaux de partage et les activités de récolte, notamment par l'entremise des organisations de chasseurs et de trappeurs.

Des témoins ont dit appuyer largement une subvention qui faciliterait l'expédition d'aliments traditionnels locaux, mais penser que le gouvernement devrait axer davantage ses efforts sur les échanges non commerciaux parce qu'ils constituent le mode de distribution le plus répandu chez les habitants du Nord autochtones¹⁰⁰. En particulier, des témoins ont indiqué craindre de ne pas pouvoir bénéficier pleinement du transport

97 Le Comité, *Témoignages*, 40^e législature, 3^e session, 15 novembre 2010, 1600.

98 Par exemple, commentaires de : Richard Jock (Assemblée des Premières Nations), grand chef Ron Evans (Assemblée des chefs du Manitoba) et Bernadette deGonzague (Chiefs of Ontario) : le Comité, *Témoignages*, 40^e législature, 3^e session, 1^{er} novembre 2010, 1720.

99 Le Comité, *Témoignages*, L'hon. Leona Aglukkaq (ministre de la Santé), 40^e législature, 3^e session, 15 novembre 2010, 1550.

100 Par exemple, le Comité, *Témoignages*, 40^e législature, 3^e session, 1^{er} novembre 2010, 1545; *Témoignages*, Jose Kusugak (, 40^e législature, 3^e session

commercial des aliments traditionnels parce que leur collectivité ne dispose pas des installations requises. Ainsi, Mary Simon (Inuit Tapiriit Kanatami) a déclaré :

[...] nous n'avons pas [...] les installations requises pour emballer notre caribou et les autres aliments traditionnels de façon à respecter, disons, les normes d'Agriculture Canada¹⁰¹.

Des représentants de plusieurs compagnies aériennes ont indiqué que les compagnies offrent actuellement des tarifs réduits pour l'expédition d'aliments traditionnels afin d'aider les habitants du Nord pour qui les coûts de distribution de viande fraîche sont élevés. Faute d'aide pour ces activités, il serait souvent impossible sur le plan économique d'établir et de maintenir des réseaux de partage pour des aliments comme l'omble chevalier, le caribou, le narval et le béluga, car ces réseaux s'étendent sur des milliers de kilomètres¹⁰².

En dépit du consensus sur le besoin d'élargir le soutien accordé par le gouvernement fédéral pour les aliments traditionnels, quelques témoins étaient réticents à ce qu'on fasse grand cas de la chasse traditionnelle étant donné l'épuisement des stocks et les mouvements migratoires changeants. Le grand chef Ron Evans, de l'Assemblée des chefs du Manitoba, a indiqué à ce propos :

Il y a simplement une autre chose que j'aimerais souligner quand j'entends ce qui se dit à propos de l'importance de favoriser les aliments traditionnels, et c'est que, dans certaines des collectivités, certains aliments traditionnels sont en baisse. Si nous voulons inciter les gens à penser que notre peuple peut faire un retour à la terre, ce qui permettra au gouvernement d'épargner, je crois que ce n'est pas juste. Je crois que nous devrions faire ce que nous pouvons pour nous assurer que les collectivités reçoivent tous les éléments nutritifs requis. Si vous voulez réduire la portée du programme, je crois que vous devez vraiment venir rencontrer ces collectivités pour vous assurer qu'elles comprennent bien qu'elles ne profiteront plus de ces programmes¹⁰³.

Pour faciliter l'entreposage et la distribution d'aliments traditionnels, plusieurs témoins ont proposé que le gouvernement fédéral appuie l'installation de congélateurs-chambres communautaires ou d'autres installations semblables pour que les collectivités puissent y entreposer à l'année du caribou ou d'autres viandes traditionnelles. De l'avis de certains témoins, il s'agit d'une possibilité d'investissement qui donnerait des dividendes

101 Le Comité, *Témoignages*, 40^e législature, 3^e session, 1^{er} novembre 2010, 1700.

102 Par exemple, commentaires de : Bernadette deGonzague (Chiefs of Ontario) et Mary Simon (Inuit Tapiriit Kanatami) : le Comité, *Témoignages*, 40^e législature, 3^e session, 1^{er} novembre 2010, 1545, et 1550 et 1700 respectivement; Jose Kusugak (Nunavut Tunngavik Inc.) et Tracy Medve (Canadian North), le Comité, *Témoignages*, 40^e législature, 3^e session, 17 novembre, 1550 et 1640 respectivement.

103 Le Comité, *Témoignages*, 40^e législature, 3^e session, 1^{er} novembre 2010, 1700. Aussi, le Comité, *Témoignages*, Mary Simon (Inuit Tapiriit Kanatami), 40^e législature, 3^e session, 1^{er} novembre 2010, 1615.

grâce à l'amélioration des résultats sur le plan de la santé et à l'abaissement des coûts relatifs aux soins de santé¹⁰⁴.

D. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Le gouvernement a décidé d'entamer une étude du programme Aliments-poste après avoir observé une augmentation constante des coûts au fil des années, et pour élaborer un nouveau programme qui permettrait de répondre aux préoccupations des collectivités et des entreprises du Nord à propos de la connaissance du programme, de la transparence et de la reddition de compte quant aux coûts des aliments et de leur expédition, à la qualité des produits et à la logistique de livraison, et de la nécessité de mettre l'accent sur les aliments nutritifs périssables, de même que sur les aliments culturellement adaptés aux habitants du Nord. Au cours de son étude du nouveau programme Nutrition Nord Canada, des témoins ont fait part au Comité de leurs préoccupations concernant la période de transition vers le nouveau système. La principale préoccupation avait trait au manque d'information au sujet de la mise en œuvre du nouveau programme, du processus utilisé pour l'élaboration des critères et des conditions de détermination de l'admissibilité et des répercussions du Programme sur l'accès à des aliments abordables et nutritifs. Des témoins étaient également préoccupés par le délai relativement court prévu pour la transition et croyaient qu'il fallait allouer plus de temps à toutes les parties pour mieux se préparer; cela vaut tout particulièrement pour les petites collectivités les plus isolées et pour les entreprises établies dans ces collectivités.

Les témoins ont également signalé au Comité un manque de compréhension à l'égard de plusieurs points : les exercices de surveillance et d'évaluation, le degré de promotion de la santé et de planification des activités de sensibilisation auxquelles procédera le gouvernement, la participation des habitants du Nord à l'élaboration des processus et la possibilité, pour le gouvernement, d'évaluer avec exactitude les liens entre les fluctuations du prix des aliments, l'efficacité du Programme et les résultats sur le plan de la santé des collectivités.

Le Comité présente donc les recommandations que voici :

- Que Affaires indiennes et du Nord canadien envisage de modifier les paramètres d'admissibilité au programme Nutrition Nord Canada, notamment la définition de « collectivité isolée du Nord » en ce qui a trait à la condition de « [s'être] prévalués du programme Aliments-poste et [d'avoir] commandé au moins 100 kg d'envois au titre du Programme en 2009-2010 ».

104 Par exemple, le Comité, *Témoignages*, Rita Novalinga (Fédération des coopératives du Nouveau-Québec), 40^e législature, 3^e session, 17 novembre 2010, 1635; *Témoignages*, Darryl McDonald (Fond du Lac Denesuline First Nation), 40^e législature, 3^e session, 22 novembre 2010, 1550.

- Que Affaires indiennes et du Nord canadien envisage d’instaurer un mécanisme de révision des taux de subvention au titre du programme Nutrition Nord Canada de sorte que le Conseil consultatif externe puisse fonder ses recommandations sur les coûts réels (distance, géographie, etc.) plutôt que sur l’utilisation historique du programme Aliments-poste.
- Que le Comité permanent des Affaires autochtones et du développement du Grand Nord fasse un examen en profondeur du programme Nutrition Nord Canada après trois ans.
- Que Affaires indiennes et du Nord canadien, après avoir procédé à la mise en œuvre intégrale du programme Nutrition Nord Canada, implante des outils de suivi et d’évaluation pour déterminer l’impact du programme sur la sécurité alimentaire et l’état nutritionnel.
- Que Affaires indiennes et du Nord canadien, dans le cadre de ses processus de suivi et d’évaluation, mène un sondage au sujet de la qualité et du prix des denrées périssables nutritives aux termes du programme Nutrition Nord un an après la mise œuvre de ce dernier, qu’il compare les données recueillies à celles sur la qualité et les prix des approvisionnements sous le régime du programme Aliments-poste, et qu’il fasse rapport de ses conclusions au Comité permanent des affaires autochtones du développement du Grand Nord.
- Que Affaires indiennes et du Nord canadien, Santé Canada et les autorités régionales en matière de santé collaborent pour veiller à ce que les avantages du programme soient bien communiqués.
- Que les organisations autochtones, le Conseil consultatif externe et le Comité de surveillance interministériel communiquent de manière efficace et régulière au sujet du programme Nutrition Nord Canada et de son élaboration.
- Que Affaires indiennes et du Nord canadien, par l’intermédiaire du Conseil consultatif externe, soit souple dans l’exécution du programme Nutrition Nord Canada, notamment en ce qui a trait aux collectivités et aux aliments admissibles, pour que l’on puisse tenir compte de circonstances particulières.
- Que Affaires indiennes et du Nord canadien utilise les fonds excédentaires éventuels issus de la transition vers le programme Nutrition Nord Canada pour maximiser la subvention des aliments nutritifs périssables.
- Que Affaires indiennes et du Nord canadien évalue les coûts d’entreposage supplémentaires qui pourraient résulter des changements apportés le 3 octobre 2010 et qu’il prenne les mesures qui s’imposent.

- Que des mécanismes de surveillance transparents des transporteurs et des détaillants soient élaborés et mis en place pour vérifier que les consommateurs profitent réellement des avantages du programme Nutrition Nord Canada.
- Que Affaires indiennes et du Nord canadien, conjointement avec le Conseil consultatif externe, revoie le volet du programme qui porte sur les aliments traditionnels afin d'étudier des moyens d'élargir et d'appuyer les réseaux d'échange et les activités de récolte qui composent les systèmes d'alimentation traditionnelle, non commerciale, des Autochtones.
- Que le programme de subvention Nutrition Nord Canada prévoit une exemption pour la collectivité de Old Crow (Yukon) et qu'il offre la souplesse nécessaire pour que l'on puisse maintenir la subvention à l'expédition et au transport personnalisés de denrées périssables nutritives, d'articles non alimentaires, de denrées non périssables et d'articles non alimentaires essentiels de Whitehorse à Old Crow.

ANNEXE A : CHANGEMENTS À LA LISTE DES ARTICLES ADMISSIBLES POUR EXPÉDITION PAR LE PROGRAMME ALIMENTS POSTE EN VIGUEUR LE 3 OCTOBRE 2010

À compter du 3 octobre 2010, les articles non alimentaires, la plupart des aliments non périssables et certains aliments périssables à faible valeur nutritive ne seront plus admissibles au transport aérien subventionné vers les collectivités admissibles dans le cadre du programme Aliments-poste.

Les articles identifiés d'un astérisque (*) demeureront admissibles entre le 3 octobre 2010 et le 31 mars 2011 pour les collectivités qui ne sont pas desservies par voie maritime.

Groupe alimentaire		Admissible avant le 3 oct 2010	Admissible à compter du 3 oct 2010	Commentaires
FRUITS ET LÉGUMES	Périssable			
	Légumes frais	Oui	Oui	
	Citrouilles entières	Oui	Non	
	Légumes congelés	Oui	Oui	Y compris les frites congelées
	Fruits frais et congelés	Oui	Oui	
	Jus frais (pur or reconstitué)	Oui	Oui	Doivent être sans sucre ajouté
	Concentrés de jus congelés	Oui	Oui	
	Jus en Tetra Pak ou dans des contenants similaires	Oui	Oui	
	Non périssable			
	Fruits séchés	Oui	Oui	Exemples : raisins, dattes, abricots
	Légumes séchés non assaisonnés	Oui	Oui	Exemples : flocons d'oignon, mélanges de légumes séchés, pommes de terre instantanées, algues

Groupe alimentaire		Admissible avant le 3 oct 2010	Admissible à compter du 3 oct 2010	Commentaires
	Fruits et légumes en conserve*	Oui	Non	<i>*Ces articles demeurent admissibles jusqu'au 31 mars 2011 pour les collectivités sans service maritime.</i>
	Jus non sucré en conserve et en bouteille*	Oui	Non	
PRODUITS CÉRÉALIERS	Périssable			
	Céréales à cuire	Oui	Oui	
	Pain et produits de pain sans garniture ou enrobage sucré (p. ex. des bagels, des muffins anglais, des petits pains, du pain aux raisins, des pains à hamburger, des pains à hot-dog, des croûtes de pizza, de la pâte à pain surgelée, des tortillas)	Oui	Oui	
	Croissants et pain à l'ail	Oui	Non	
	Non périssable			
	Craquelins, croustipain, pain dur, biscuits Pilot, biscottes Melba	Oui	Oui	
	Biscuits à l'arrowroot et biscuits thé social	Oui	Oui	
	Pâtes fraîches ou congelées	Oui	Oui	
	Céréales prêtes à manger	Oui	Oui	
	Farine tout usage	Oui	Oui	
	Farine de blé entier, farine de seigle et autres types de farine semi périssable	Oui	Oui	
	Farine à gâteau et farine à pâtisserie*	Oui	Non	<i>*Ces articles demeurent admissibles jusqu'au 31 mars 2011 pour les collectivités sans service maritime.</i>
	Riz, autres céréales, maïs à éclater (non éclaté), pâtes sèches (macaroni, spaghetti, etc.)*	Oui	Non	
	Préparations pour gâteaux, pour muffins, pour pain et petits pains, pour bannock et pour crêpes*	Oui	Non	
LAIT ET SUBSTITUTS	Périssable			
	Lait frais, lait U.H.T., babeurre, lait au chocolat, lait en poudre	Oui	Oui	À l'exception du lait en conserve
	Yogourt et boissons au yogourt	Oui	Oui	
	Boisson au soja enrichie	Oui	Oui	
	Fromage, fromage fondu, fromage cottage	Oui	Oui	
	Fromage fondu à tartiner	Oui	Non	

Groupe alimentaire		Admissible avant le 3 oct 2010	Admissible à compter du 3 oct 2010	Commentaires
	Crème, crème sûre, fromage à la crème	Oui	Non	
	Crème glacée, lait glacé, sorbet, yogourt glacé	Oui	Non	
Non périssable				
	Lait concentré en conserve	Oui	Oui	
	Lait concentré sucré*	Oui	Non	<i>*Cet article demeure admissible jusqu'au 31 mars 2011 pour les collectivités sans service maritime.</i>
VIANDES ET SUBSTITUTS	Périssable			
	Viande et volaille fraîche et congelée et poisson congelé (y compris les bâtonnets de poisson et les fricadelles de poisson, les aliments traditionnels, le bacon enrobé de farine de maïs et le bacon de dos, les produits salés et fumés,	Oui	Oui	À l'exception du poisson frais et des produits panés, mis en pâte à frire ou en pâte à tarte
	Bacon (porc et volaille)	Oui	Non	Bacon en tranches, habituellement en paquet de 250g, 500g et 1kg
	Œufs et substituts d'œufs	Oui	Oui	
	Graines et noix non sucrées	Oui	Oui	
	Beurre d'arachides	Oui	Oui	
	Tofu et autres substituts de viande à base de légumes	Oui	Oui	Exemples : croquettes de légumes, burger aux noix
	Non périssable			
	Viande, volaille et poisson en conserve*	Oui	Non	<i>*Ces articles demeurent admissibles jusqu'au 31 mars 2011 pour les collectivités sans service maritime.</i>
	Légumineuses en conserve et séchées (haricots, pois, lentilles)*	Oui	Non	
HUILES ET CORPS GRAS	Périssable			
	Beurre	Oui	Oui	

Groupe alimentaire		Admissible avant le 3 oct 2010	Admissible à compter du 3 oct 2010	Commentaires
	Margarine molle non hydrogénée	Oui	Oui	
	Margarine hydrogénée, dure ou molle	Oui	Non	
	Vinaigrette, mayonnaise	Oui	Oui	
Non périssable				
	Saindoux, shortening	Oui	Oui	
	Huile de cuisson	Oui	Oui	Exemples : canola, olive
ALIMENTS COMPOSÉS	Périssable			
	Aliments composés d'aliments périssables admissibles, frais et congelés (p. ex. pizza et repas congelés)	Oui	Oui	À l'exception des aliments qui contiennent des produits panés, mis en pâte à frire ou en pâte à tarte, des desserts, de la poutine, des sandwiches préparés, des hamburgers, des hot-dogs, des salades préparées et d'autres aliments préparés pour consommation immédiate assujettis à la taxe sur les produits et services.
	Trempettes	Oui	Non	
Non périssable				
	Plats frais ou congelés contenant du riz ou des pâtes	Oui	Oui	
	Soupe, ragoût, hachis de bœuf et pâtes en conserve, préparation de soupes déshydratées*	Oui	Non	<i>*Ces articles demeurent admissibles jusqu'au 31 mars 2011 pour les collectivités sans service maritime.</i>
	Macaroni au fromage en boîte, mélange de nouilles, mélanges à pizza*	Oui	Non	
	Produits à tartiner, sauces*	Oui	Non	
AUTRES	Périssable			
	Eau	Oui	Non	
	Médicaments sous ordonnance	Oui	Non	

Groupe alimentaire		Admissible avant le 3 oct 2010	Admissible à compter du 3 oct 2010	Commentaires
	Médicaments sans ordonnance	Oui	Oui	Exemples : médicament contre la toux, comprimés pour le contrôle de la douleur
	Levure pour le pain	Oui	Oui	
	Lait maternisé, céréales pour nourrissons, autres aliments préparés pour les nourrissons	Oui	Oui	
Non périssable				
	Édulcorants artificiels	Oui	Oui	
	Épices, sel, sucre, levure chimique, fécule de maïs*	Oui	Non	<i>*Ces articles demeurent admissibles jusqu'au 31 mars 2011 pour les collectivités sans service maritime.</i>
	Confiture, miel, sirops, garnitures (à l'exception des produits à base de crème artificielle)*	Oui	Non	
	Aromatisants, extraits*	Oui	Non	
	Gelées en poudre, mélanges à pouding, poudings (en conserve ou prêts à manger)*	Oui	Non	
	Condiments, ketchup, vinaigre, relish, cornichons*	Oui	Non	
	Café, thé*	Oui	Non	
	Cristaux à saveur de fruits pour boissons additionnées de vitamine C*	Oui	Non	

Type de produit	Articles non alimentaires	Admissible avant le 3 oct 2010	Admissible à compter du 3 oct 2010	Commentaires
Produits pour nourrissons	Couches, lingettes*	Oui	Non	<i>*Ces articles demeurent admissibles jusqu'au 31 mars 2011 pour les collectivités sans service maritime.</i>
Autres articles en papier	Produits d'hygiène féminine, sous-vêtements de protection jetables, papier hygiénique, compresses d'allaitement*	Oui	Non	
Articles d'hygiène dentaire	Pâte dentifrice, soie dentaire, ciment et produit de nettoyage pour prothèses dentaires, brosses à dents*	Oui	Non	
Autres articles de soins personnels	Lotion pour les mains et pour le corps, savon, shampooing, déodorant*	Oui	Non	

Articles de maison	Détergent à lessive, détergents pour vaisselle et lave-vaisselle (liquide ou en poudre)*	Oui	Non	
---------------------------	--	-----	-----	--

Additifs nutritionnels	Vitamines, minéraux (à l'exception des substituts de repas et des barres énergétiques)*	Oui	Non	
Articles médicaux	Dispositifs médicaux*	Oui	Non	
Équipement de chasse et de pêche	Filets, cannes à pêches et leurres, pièces de moteur de motoneige, de véhicule tout-terrain et de hors-bord*	Oui	Non	

Source : Affaires indiennes et du Nord Canada, *Communiqués de presse* - 2010.

ANNEXE B : PROGRAMME NUTRITION NORD CANADA

DEUXIÈME PHASE - À compter du 1^{er} avril 2011, les tarifs d'expédition fixes seront remplacés par des taux de subvention adaptés aux collectivités. Les articles non alimentaires et la plupart des denrées non périssables seront éliminés de la liste d'admissibilité pour toutes les collectivités admissibles.

Groupe alimentaire	Catégorie 1 (subvention plus élevée)	Catégorie 2 (subvention moins élevée)
Fruits et légumes	Légumes congelés (y compris les frites cuites au four), fruits frais et congelés, concentrés de jus congelés (non sucré), jus non sucré emballé individuellement en Tetra Pak ou dans des contenants similaires, fruits séchés (raisins, dattes, abricots, etc.), légumes séchés non assaisonnés (p. ex. des flocons d'oignon, des mélanges de légumes séchés, des pommes de terre instantanées, des algues) légumes frais (à l'exception des citrouilles décoratives).	Jus frais non sucré, jus non sucré en Tetra Pak de grand format ou dans des contenants similaires
Produits céréaliers	Céréales à cuire et prêtes à manger, pain et produits de pain sans garniture ou enrobage sucré (p. ex. des bagels, des muffins anglais, des petits pains, du pain aux raisins, des pains à hamburger, des pains à hot-dog, des croûtes de pizza, de la pâte à pain surgelée, des tortillas) <i>à l'exception du pain à l'ail et des croissants.</i>	Craquelins, croustipain, pain dur, biscuits Pilot, biscottes Melba, biscuits à l'arrow-root et biscuits Social Tea, pâtes fraîches ou congelées, farine tout-usage, farine de blé entier, farine de seigle et autre type de farine semipérissable <i>à l'exception de la farine à gâteau et de la farine à pâtisserie.</i>
Lait et substituts	Lait frais, lait U.H.T., babeurre, lait au chocolat, lait en poudre, lait concentré en conserve, yogourt, boissons au yogourt, fromage, fromage fondu, fromage cottage, boisson au soja enrichie	
Viandes et substituts	Oeufs et substituts d'œufs, tofu et autres substituts de viande à base de légumes (croquettes de légumes, burger aux noix, etc.), graines et noix non sucrées, beurre d'arachides Viande, volaille et poisson frais et congelé (y compris les aliments traditionnels, le bacon enrobé de farine de maïs et le bacon de dos, les produits salés et fumés, les bâtonnets de poisson, les fricadelles de poisson) <i>à l'exception du bacon de flanc et des produits panés, mis en pâte à frire ou en pâte à tarte.</i>	
Huiles et corps gras	Margarine molle non hydrogénée	Vinaigrette, mayonnaise, huile de cuisson (p. ex. l'huile de canola, l'huile d'arachide, l'huile d'olive, l'huile de lin), saindoux, shortening, beurre

Aliments composés		Aliments composés frais et congelés (p. ex. la pizza, la lasagne) à l'exception des plats qui contiennent des produits panés, mis en pâte à frire ou en pâte à tarte, des desserts, de la poutine, des sandwiches préparés, des hamburgers, des hot-dogs, des salades préparées et d'autres aliments préparés pour consommation immédiate assujettis à la taxe sur les produits et services
Autre	Lait maternisé, céréales pour nourrissons, autres aliments préparés pour les nourrissons	Levure pour le pain, édulcorants artificiels, médicaments sans ordonnance

À compter du 1^{er} avril 2011, dans le cadre du nouveau programme, les articles non alimentaires et la plupart des denrées non périssables seront éliminés pour les collectivités admissibles qui ne bénéficient pas d'un service maritime (à l'exception des collectivités sans transport de surface saisonnier).

DEUXIÈME PHASE - Entrée en vigueur le 1^{er} avril 2011 des denrées non périssables et des articles non alimentaires supplémentaires admissibles pour les collectivités sans transport de surface saisonnier (route d'hiver ou service maritime).

Groupe alimentaire	Denrées non périssables - Taux de subvention à déterminer
Fruits et légumes	Fruits et légumes en conserve, sauce à base de tomates (y compris les sauces pour pâtes), jus non sucré en conserve et en bouteille
Produits céréaliers	Riz nature et autres céréales non assaisonnés, pâtes alimentaires sèches nature (macaroni, spaghetti, etc.), préparation pour crêpes et bannock, maïs à éclater nature, grains seulement (non éclaté)
Viandes et substituts	Poisson en conserve, légumineuses en conserve (haricots, pois, lentilles), légumineuses séchées (haricots, pois, lentilles)
Aliments composés	Mélanges à pizza
Autre	Levure chimique, épices, aromatisants, extraits
Type de produit	Articles non alimentaires essentiels - Taux de subvention à déterminer
Produits pour nourrissons	Couches, lingettes
Autres articles en papier	Produits d'hygiène féminine, sous-vêtements de protection jetables, papier hygiénique, papiers-mouchoirs, compresses d'allaitement
Articles d'hygiène dentaire	Pâte dentifrice, soie dentaire, ciment et produit de nettoyage pour prothèses dentaires, brosses à dents
Autres articles de soins personnels	Lotion pour les mains et pour le corps, savon, shampooing, déodorant
Articles de maison	Détergent à lessive, détergents pour vaisselle et lave-vaisselle (liquide ou en poudre)

Source : Affaires indiennes et du Nord Canada, *Communiqués de presse* - 2010.

ANNEXE C : TAUX DE CONTRIBUTION DE LANCEMENT POUR NUTRITION NORD CANADA À COMPUTER DU 1 AVRIL 2010

Collectivités admissibles à une contribution complète

Collectivité	Région	Taux de contribution (\$/kg)	
		Niveau 1	Niveau 2
Gods Lake Narrows	Nord du Manitoba	0.50	0.05
Gods River	Nord du Manitoba	0.50	0.05
Island Lake (Garden Hill)	Nord du Manitoba	0.90	0.05
Lac Brochet	Nord du Manitoba	1.00	0.05
Little Grand Rapids	Nord du Manitoba	0.80	0.05
Negginan (Poplar River)	Nord du Manitoba	1.00	0.05
Oxford House	Nord du Manitoba	0.70	0.05
Red Sucker Lake	Nord du Manitoba	0.90	0.05
St. Theresa Point	Nord du Manitoba	0.90	0.05
Waasagomach	Nord du Manitoba	0.90	0.05
Hopedale	Nord du Labrador	0.80	0.05
Makkovik	Nord du Labrador	0.70	0.05
Nain	Nord du Labrador	2.80	1.70
Natuashish	Nord du Labrador	1.20	0.10
Postville	Nord du Labrador	0.90	0.05
Rigolet	Nord du Labrador	1.10	0.05
Black Tickle	Sud du Labrador	2.70	1.60
Aklavik	Territoires du nord-ouest	1.20	0.10
Paulatuk	Territoires du nord-ouest	3.70	2.60
Sachs Harbour	Territoires du nord-ouest	4.10	3.00
Tuktoyaktuk	Territoires du nord-ouest	1.80	0.70
Ulukhaktok (Holman)	Territoires du nord-ouest	3.80	2.70
Colville Lake	Territoires du nord-ouest	9.30	8.20
Deline	Territoires du nord-ouest	0.30	0.05
Fort Good Hope	Territoires du nord-ouest	0.40	0.05
Norman Wells	Territoires du nord-ouest	1.50	0.40
Tulita	Territoires du nord-ouest	2.00	0.90
Arctic Bay	Nunavut	7.80	6.70
Cape Dorset	Nunavut	3.70	2.60

Collectivité	Région	Taux de contribution (\$/kg)	
		Niveau 1	Niveau 2
Clyde River	Nunavut	5.50	4.40
Grise Fiord	Nunavut	11.30	10.20
Hall Beach	Nunavut	3.90	2.80
Igloodik	Nunavut	3.90	2.80
Iqaluit	Nunavut	1.80	0.70
Kimmirut	Nunavut	4.00	2.90
Pangnirtung	Nunavut	3.50	2.40
Pond Inlet	Nunavut	6.80	5.70
Qikiqtarjuaq	Nunavut	3.40	2.30
Resolute	Nunavut	9.30	8.20
Sanikiluaq	Nunavut	1.10	0.05
Cambridge Bay	Nunavut	1.10	0.05
Gjoa Haven	Nunavut	2.70	1.60
Kugaaruk	Nunavut	3.40	2.30
Kugluktuk	Nunavut	1.90	0.80
Taloyoak	Nunavut	3.00	1.90
Arviat	Nunavut	0.20	0.05
Baker Lake	Nunavut	1.40	0.30
Chesterfield Inlet	Nunavut	1.50	0.40
Coral Harbour	Nunavut	3.00	1.90
Rankin Inlet	Nunavut	1.40	0.30
Repulse Bay	Nunavut	3.20	2.10
Whale Cove	Nunavut	0.70	0.05
Attawapiskat	Nord de l'Ontario	1.00	0.05
Bearskin Lake	Nord de l'Ontario	0.70	0.05
Big Trout Lake	Nord de l'Ontario	0.90	0.05
Fort Albany	Nord de l'Ontario	0.90	0.05
Fort Severn	Nord de l'Ontario	1.90	0.80
Muskrat Dam	Nord de l'Ontario	0.80	0.05
Peawanuck	Nord de l'Ontario	2.30	1.20
Kashechewan	Nord de l'Ontario	0.90	0.05
Akulivik	Nord du Québec	3.90	2.80
Aupaluk	Nord du Québec	3.90	2.80
Inukjuak	Nord du Québec	2.20	1.10
Ivujivik	Nord du Québec	4.80	3.70
Kangiqsualujuaq	Nord du Québec	3.20	2.10

Collectivité	Région	Taux de contribution (\$/kg)	
		Niveau 1	Niveau 2
Kangihsujuaq	Nord du Québec	4.50	3.40
Kangirsuk	Nord du Québec	3.90	2.80
Kuujuaq	Nord du Québec	1.90	0.80
Kuujuarapik	Nord du Québec	0.20	0.05
Puvirnituq	Nord du Québec	3.20	2.10
Quaqtaq	Nord du Québec	4.80	3.70
Salluit	Nord du Québec	4.50	3.40
Tasiujaq	Nord du Québec	3.60	2.50
Umiujaq	Nord du Québec	1.00	0.05
Chevery **	Côte-nord du Québec	1.60	0.50
Gethsémani (La Romaine) **	Côte-nord du Québec	1.20	0.05
Saint-Augustin-Saguenay **	Côte-nord du Québec	2.10	1.00
Old Crow	Yukon	2.00	0.90

Collectivités admissibles à une contribution partielle

Collectivité	Région	Taux de contribution (\$/kg)	
		Niveau 1	Niveau 2
Berens River	Nord du Manitoba	0.05	0.05
Bloodvein	Nord du Manitoba	0.05	0.05
Pauingassi	Nord du Manitoba	0.05	0.05
Shamattawa	Nord du Manitoba	0.05	0.05
Trout Lake	Territoires du nord-ouest	0.05	0.05
Gameti (Rae Lakes)	Territoires du nord-ouest	0.05	0.05
Lutsel K'e	Territoires du nord-ouest	0.05	0.05
Wha Ti	Territoires du nord-ouest	0.05	0.05
Angling Lake	Nord de l'Ontario	0.05	0.05
Kasabonika	Nord de l'Ontario	0.05	0.05
Kingfisher Lake	Nord de l'Ontario	0.05	0.05
Pikangikum	Nord de l'Ontario	0.05	0.05
Sachigo Lake	Nord de l'Ontario	0.05	0.05
Weagamow Lake	Nord de l'Ontario	0.05	0.05
Wunnummin Lake	Nord de l'Ontario	0.05	0.05
Blanc-Sablon **	Côte-nord du Québec	0.05	0.05
Harrington Harbour **	Côte-nord du Québec	0.05	0.05
Kegaska **	Côte-nord du Québec	0.05	0.05

Collectivité	Région	Taux de contribution (\$/kg)	
		Niveau 1	Niveau 2
La Tabatière **	Côte-nord du Québec	0.05	0.05
Lourdes-de-Blanc-Sablon **	Côte-nord du Québec	0.05	0.05
Mutton Bay **	Côte-nord du Québec	0.05	0.05
Tête-à-la-Baleine **	Côte-nord du Québec	0.05	0.05
Black Lake	Saskatchewan	0.05	0.05
Fond-du-Lac	Saskatchewan	0.05	0.05
Stony Rapids	Saskatchewan	0.05	0.05

* Ces taux de contribution pourraient être réévalués et mis à jour avant le 1^{er} avril 2011, et régulièrement par la suite.

** Les collectivités de la Côte-Nord du Québec seront admissibles à une contribution dans le cadre de Nutrition Nord Canada pour les mois pendant lesquels le transport maritime n'est pas offert (en général, de janvier à mars).

Taux de contribution :

- Le niveau 1 concerne les produits qui figurent dans la catégorie 1 de la liste des articles admissibles au programme. Ces produits feront l'objet d'une contribution plus élevée. Pour obtenir plus d'information, veuillez vous référer à la [liste d'admissibilité](#) de Nutrition Nord Canada.
- Le niveau 2 concerne les produits qui figurent dans la catégorie 2 de la liste des articles admissibles au programme. Ces produits feront l'objet d'une contribution moins élevée. Pour obtenir plus d'information, veuillez vous référer à la [liste d'admissibilité](#) de Nutrition Nord Canada.
- Le niveau 2 concerne également les denrées non périssables et les articles non alimentaires qui figurent dans la [liste d'admissibilité](#) du programme pour les collectivités où il n'y a pas de transport saisonnier de surface ou maritime (c. à d. Old Crow, au Yukon).

Source : Affaires indiennes et du Nord Canada, *Nutrition Nord Canada*.

ANNEXE D : NUTRITION NORD CANADA

**Admissibilité des collectivités (liste préliminaire) en vigueur le 1^{er} avril 2011
77 collectivités admissibles à un niveau de subvention entier en 2011-2012**

Collectivité	Région	Collectivité	Région
Gods Lake Narrows	Nord du Manitoba	Resolute	Baffin
Gods River	Nord du Manitoba	Sanikiluaq	Baffin
Island Lake	Nord du Manitoba	Cambridge Bay	Kitikmeot
Lac Brochet	Nord du Manitoba	Gjoa Haven	Kitikmeot
Little Grand Rapids	Nord du Manitoba	Kugaaruk	Kitikmeot
Negginan (Poplar River)	Nord du Manitoba	Kugluktuk	Kitikmeot
Oxford House	Nord du Manitoba	Taloyoak	Kitikmeot
Red Sucker Lake	Nord du Manitoba	Arviat	Kivalliq
St. Theresa Point	Nord du Manitoba	Baker Lake	Kivalliq
Waasagomach	Nord du Manitoba	Chesterfield Inlet	Kivalliq
Hopedale	Nord du Labrador	Coral Harbour	Kivalliq
Makkovik	Nord du Labrador	Rankin Inlet	Kivalliq
Nain	Nord du Labrador	Repulse Bay	Kivalliq
Natuashish	Nord du Labrador	Whale Cove	Kivalliq
Postville	Nord du Labrador	Attawapiskat	Nord de l'Ontario
Rigolet	Nord du Labrador	Bearskin Lake	Nord de l'Ontario
Black Tickle	Sud du Labrador	Big Trout Lake	Nord de l'Ontario
Aklavik	Beaufort-Delta	Fort Albany	Nord de l'Ontario
Paulatuk	Beaufort-Delta	Fort Severn	Nord de l'Ontario
Sachs Harbour	Beaufort-Delta	Muskrat Dam	Nord de l'Ontario
Tuktoyaktuk	Beaufort-Delta	Peawanuck	Nord de l'Ontario
Ulukhaktok (Holman)	Beaufort-Delta	Kashechewan	Nord de l'Ontario
Colville Lake	Sahtu	Akulivik	Nunavik
Deline	Sahtu	Aupaluk	Nunavik
Fort Good Hope	Sahtu	Inukjuak	Nunavik
Norman Wells	Sahtu	Ivujivik	Nunavik
Tulita	Sahtu	Kangihsualujuaq	Nunavik
Arctic Bay	Baffin	Kangihsujuaq	Nunavik
Cape Dorset	Baffin	Kangirsuk	Nunavik
Clyde River	Baffin	Kuujuaq	Nunavik
Grise Fiord	Baffin	Kuujuarapik	Nunavik

Collectivité	Région	Collectivité	Région
Hall Beach	Baffin	Puvirnituq	Nunavik
Igloodik	Baffin	Quaqtaq	Nunavik
Iqaluit	Baffin	Salluit	Nunavik
Kimmirut	Baffin	Tasiujaq	Nunavik
Pangnirtung	Baffin	Umiujaq	Nunavik
Pond Inlet	Baffin	Gethsémani (La Romaine)	Côte-Nord du Québec
Qikiqtarjuaq	Baffin	Saint-Augustin-Saguenay	Côte-Nord du Québec
		Old Crow	Yukon

26 collectivités admissibles à un niveau de subvention nominal en 2011-2012

Collectivité	Région	Collectivité	Région
Berens River	Nord du Manitoba	Weagamow Lake	Nord de l'Ontario
Bloodvein	Nord du Manitoba	Wunnummin Lake	Nord de l'Ontario
Paungassi	Nord du Manitoba	Blanc-Sablon	Côte-nord du Québec
Shamattawa	Nord du Manitoba	Chevery	Côte-nord du Québec
Trout Lake	Deh Cho	Harrington Harbour	Côte-nord du Québec
Gameti (Rae Lakes)	Grand lac des Esclaves	Kegaska	Côte-nord du Québec
Lutsel K'e	Grand lac des Esclaves	La Tabatière	Côte-nord du Québec
Wha Ti	Grand lac des Esclaves	Lourdes-de-Blanc-Sablon	Côte-nord du Québec
Angling Lake	Nord de l'Ontario	Mutton Bay	Côte-nord du Québec
Kasabonika	Nord de l'Ontario	Tête-à-la-Baleine	Côte-nord du Québec
Kingfisher Lake	Nord de l'Ontario	Black Lake	Saskatchewan
Pikangikum	Nord de l'Ontario	Fond-du-Lac	Saskatchewan
Sachigo Lake	Nord de l'Ontario	Stony Rapids	Saskatchewan

31 collectivités ne sont pas admissibles

Collectivité	Région	Collectivité	Région
Fort Chipewyan	Alberta	Favourable Lake (Sandy Lake)	Nord de l'Ontario
Fox Lake	Alberta	Keewaywin	Nord de l'Ontario
Garden River	Alberta	Lansdowne House	Nord de l'Ontario
Brochet	Nord du Manitoba	North Spirit Lake	Nord de l'Ontario
Granville Lake	Nord du Manitoba	Ogoki	Nord de l'Ontario
Pukatawagan	Nord du Manitoba	Poplar Hill	Nord de l'Ontario
South Indian Lake	Nord du Manitoba	Summer Beaver	Nord de l'Ontario

Collectivité	Région	Collectivité	Région
Tadoules Lake	Nord du Manitoba	Webequie	Nord de l'Ontario
York Landing	Nord du Manitoba	Bradore-Bay	Côte-nord du Québec
Cartwright *	Sud du Labrador	Middle Bay	Côte-nord du Québec
Williams Harbour	Sud du Labrador	Old Fort Bay	Côte-nord du Québec
Nahanni Butte	Deh Cho	Port-Menier	Côte-nord du Québec
Wekweti (Snare Lake)	Grand lac des Esclaves	Rivière-Saint-Paul	Côte-nord du Québec
Cat Lake	Nord de l'Ontario	Uranium City	Saskatchewan
Deer Lake	Nord de l'Ontario	Wollaston Lake	Saskatchewan
Eabammet Lake	Nord de l'Ontario		

Suite à l'achèvement de la route translabradorienne à l'été 2010, la collectivité de Cartwright (NL) sera retirée du programme.

Source : Affaires indiennes et du Nord Canada, *Communiqués de presse - 2010*.

DÉTERMINATION DU PRIX DES ALIMENTS POUR LES DÉTAILLANTS

Selon Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC), les formules dont les détaillants se servent pour fixer les prix dans le cadre du programme Nutrition Nord Canada (NNC) ne devraient pas différer beaucoup de celles qu'ils utilisent pour le programme Aliments-poste. D'ordinaire, pour fixer le prix de vente d'un produit, les détaillants ajoutent une marge à son coût livré, ce qui comprend le prix de gros du produit lui-même, les frais de transport (p. ex. terrestre, aérien, maritime) les frais d'assurance, les taxes ou les droits, etc. La divergence entre le programme Aliments-poste et le programme NNC tiendra au mode de calcul des frais de transport :

- En vertu du programme Aliments-poste, le calcul du coût du transport tient compte des éléments suivants :
 - frais d'expédition des marchandises jusqu'au point d'entrée désigné;
 - *plus* tarif d'expédition par avion du programme Aliments-poste (0,80 \$ par kg + 0,75 \$ par paquet de denrées périssables);
 - *plus* frais de transport à destination par voie terrestre.
- En vertu du programme NNC, la formule de calcul du coût total du transport ressemblera vraisemblablement à ceci :
 - frais d'expédition des marchandises jusqu'au point d'acheminement le plus efficace et le plus rentable;
 - *plus* tarif d'expédition par avion négocié par le détaillant ou grossiste et le transporteur aérien;
 - *plus* frais de transport à destination par voie terrestre;
 - *moins* subvention du programme.

DÉTERMINATION DU PRIX DES ALIMENTS POUR LES GROSSISTES

Comme pour les détaillants, AINC prévoit que les formules utilisées par les fournisseurs du Sud pour fixer les prix que devront payer les clients du Nord dans le cadre du programme Nutrition Nord Canada ne différeront pas beaucoup de celles qu'ils utilisent pour le programme Aliments-poste, l'unique exception étant le mode de calcul du coût net du transport (voir les exemples ci-dessus).

1 D'après les renseignements fournis au Comité par AINC, le 14 janvier 2011.

D'après ce qu'a appris AINC, les fournisseurs du Sud établissent des prix de vente différents pour divers clients, selon les volumes d'achat. De plus, les accords conclus entre les fournisseurs du Sud et les clients du Nord peuvent varier. Dans certains cas, le fournisseur du Sud paie les coûts du transport et recouvre ceux-ci, parfois avec frais en sus, auprès du client. Dans d'autres cas, le coût du transport est directement payé au(x) transporteur(s) aérien(s) ou au(x) transitaire(s) par le client du Nord. Quoi qu'il en soit, les fournisseurs du Sud devront répercuter entièrement les économies (contribution accordée par AINC) au profit de leur client du Nord en lui facturant un coût réduit.

AINC souligne que plus de 80 % des fonds du programme seront versés directement aux détaillants du Nord en vertu des accords de financement qu'ils auront conclus avec AINC et qu'un financement direct sera versé aux détaillants du Sud, également dans le cadre d'une entente, uniquement pour les livraisons à des particuliers (commandes personnelles), établissements sociaux, restaurants ou petits détaillants du Nord qui n'ont peut-être pas la capacité de gérer les exigences associées à un accord de financement. Pour profiter de la subvention, les particuliers et les entreprises du Nord n'auront rien d'autre à faire que de s'assurer qu'ils passent leur commande auprès de détaillants du Sud inscrits au programme et qu'ils bénéficient bel et bien d'un rabais.

EXEMPLE DE MARCHÉ À SUIVRE POUR PASSER UNE COMMANDE PERSONNELLE

Voici un exemple fourni par AINC pour illustrer le fonctionnement du système des commandes personnelles en vertu du programme NNC.

- Jane, de Coral Harbour, veut commander 10 kg de pommes directement du Sud. Pour profiter de la contribution du NNC, elle peut commander ces pommes en s'adressant à n'importe quel des fournisseurs du Sud inscrits au programme (il peut s'agir d'un fournisseur se trouvant n'importe où au pays²);
- Jane commandera les 10 kg de pommes auprès de l'épicier X, par courriel, télécopieur, téléphone ou en passant par le site Web du fournisseur.
- L'épicier X préparera la commande et la facture qui, par exemple, sera établie ainsi :
 - 10 kg de pommes : 40,00 \$
 - Expédition : 38,00 \$
 - Contribution du NNC : -30,00 \$ (10kg x 3,00 \$/kg pour Coral Harbour)
 - Facture totale : 48,00 \$

2 Selon AINC, la liste des fournisseurs du Sud sera affichée sur le site Web du Ministère.

- Jane et l'épicier X devront s'entendre sur les modalités de paiement.
- L'épicier X ajoutera ces 10 kg de pommes à sa demande à la fin du mois et AINC lui remboursera la somme de 30 \$.

ÉCHANGES ENTRE LES PETITS DÉTAILLANTS INDÉPENDANTS ET LES GROS DÉTAILLANTS DU NORD

Dans la situation où un petit détaillant indépendant d'une petite collectivité isolée s'approvisionne auprès d'un gros détaillant d'un grand centre urbain du Nord, AINC précise ce qui suit :

- Si le détaillant indépendant a conclu un accord avec AINC, celui-ci s'appliquera aux livraisons en provenance du gros détaillant. Le détaillant inscrira sur sa demande tous les produits admissibles expédiés à son magasin au cours du mois en question et joindra à celle-ci toutes les pièces justificatives nécessaires. Le gros détaillant ne pourra pas présenter une demande de contribution pour ces produits, car cela serait considéré comme un « cumul d'utilisations ».
- Si le détaillant indépendant n'a pas conclu d'accord avec AINC, il doit commander les produits admissibles auprès des fournisseurs du Sud qui sont inscrits au programme afin de pouvoir profiter de la contribution qui sera réclamée par le fournisseur du Sud. Si le détaillant indépendant souhaite quand même se procurer des produits admissibles auprès du gros détaillant du Nord, il ne recevra que la contribution calculée pour le grand centre urbain où est situé le gros détaillant en question.

MARCHE À SUIVRE POUR LA PRÉSENTATION DES DEMANDES À AINC

Selon les renseignements fournis par AINC, tous les détaillants du Nord et les fournisseurs du Sud ayant conclu un accord avec AINC devront soumettre chaque mois une demande de paiement de la contribution. Celle-ci consiste en ce qui suit :

- Un formulaire de demande indiquant le poids en kg des produits admissibles expédiés au cours de la période visée, selon la collectivité et le niveau de contribution accordé (et selon le type de client pour ce qui est des fournisseurs du Sud).
- Un compte rendu du contenu des expéditions visées par la demande, détaillé selon la catégorie de produit (pommes, œufs, lait, etc.) et la collectivité (et le type de client pour ce qui est des fournisseurs du Sud);
- Des pièces justificatives fournissant la preuve de ce qui a été expédié (p. ex. factures) et que le tout a été transporté par voie aérienne vers la destination finale (p. ex. lettres de transport aérien). AINC souligne que les détaillants et les fournisseurs dont le volume d'expédition est très important pourront

conserver les pièces justificatives (factures et lettres de transport aérien) à des fins de vérification et d'inspection par AINC, plutôt que de les soumettre automatiquement chaque mois.

RENSEIGNEMENTS DIVULGUÉS AU PUBLIC PAR AINC EN VERTU DE SES ENTENTES DE CONTRIBUTION AVEC LES DÉTAILLANTS ADMISSIBLES ET LES GROSSISTES

Outre les renseignements pratiques comme les activités du programme, la liste des collectivités et aliments admissibles et la grille des taux de contribution pour l'ensemble des collectivités admissibles, AINC affichera également sur son site Web les données recueillies auprès des bénéficiaires qui sont tenus de lui communiquer des rapports. Font partie de ces données :

- Les prix du panier d'épicerie par collectivité pour la période en question;
- Le poids des aliments admissibles expédiés au cours de la période, détaillé selon la collectivité et la catégorie d'articles (99 catégories ont été établies aux fins du classement des produits admissibles);
- Le montant total de la contribution versée à chaque bénéficiaire et pour chaque collectivité.

Deux types de vérification seront effectués en vertu de NCC (vérification des demandes et vérification des bénéficiaires) et toutes deux visent la totalité des bénéficiaires, qu'il s'agisse des détaillants du Nord ou des fournisseurs du Sud :

- La vérification des demandes consiste à comparer les demandes présentées par les bénéficiaires aux pièces justificatives afin de valider l'exactitude des demandes et des montants devant être payés :
 - Ces vérifications seront effectuées sur la base d'un échantillonnage statistique, et le nombre d'articles budgétaires sur lesquels la vérification portera sera fondé sur le niveau de risque de chaque bénéficiaire;
 - À priori, le pourcentage d'articles budgétaires vérifiés en comparaison avec les pièces justificatives sera plus élevé pour l'ensemble des bénéficiaires;
 - À mesure que des demandes seront soumises, le niveau de risque individuel de chaque bénéficiaire sera établi grâce aux renseignements statistiques sur l'exactitude des demandes. La vérification sera plus ou moins approfondie selon que le bénéficiaire sera réputé présenter un risque élevé, ou moins grand.
 - Les plaintes ou autres renseignements portés à l'attention du Ministère seront également pris en considération dans la détermination du niveau de risque de chaque bénéficiaire.

- La vérification des bénéficiaires consiste en une vérification globale périodique axée sur les bénéficiaires pour s'assurer qu'ils respectent toutes les exigences de leur accord de contribution, entre autres, qu'ils assurent la visibilité du programme, répercutent les bénéfices de la contribution au profit de leurs clients, satisfont aux exigences en matière d'établissement de rapports, etc.
 - Ces vérifications peuvent servir à vérifier l'existence des contrôles nécessaires et assurer la conformité aux exigences du programme;
 - La fréquence des vérifications sera adaptée en fonction du niveau de risque du bénéficiaire;
 - Avant qu'un accord de contribution puisse être conclu, le bénéficiaire doit faire l'objet d'une évaluation, ce qui permettra de dresser le plan pluriannuel de vérification sur les bénéficiaires du programme;
 - Le Ministère a l'intention de soumettre chaque bénéficiaire à au moins une vérification au cours des premières années du programme;
 - Les plaintes ou autres renseignements portés à l'attention du Ministère seront également pris en considération aux fins de la détermination du niveau de risque de chaque bénéficiaire et pourraient déclencher des vérifications ponctuelles.

DÉTERMINATION DU PRIX DES ALIMENTS POUR LES DÉTAILLANTS

Selon AINC, Postes Canada paie en moyenne 0,36 \$ par kilogramme de plus que les détaillants pour expédier les produits aux collectivités admissibles du Nord. Cet écart a été calculé ainsi :

- Pour chaque collectivité (69) où se trouve au moins un détaillant important, le coût du transport d'un kg de denrées a été calculé à l'aide des renseignements communiqués par ces détaillants. Dans les collectivités où il y a plus d'un détaillant, le coût d'expédition le plus faible est celui qui a été utilisé (voir le tableau ci-après);

Tableau : Coût d'expédition (Aliments-poste) par rapport au marché (Nutrition Nord Canada)

	Détaillants	Postes Canada	Égal	Total
Coût d'expédition le moins élevé	54	14	1	69
% du poids total des denrées périssables expédiées	91 %	8 %	1 %	100 %
Coût moyen (approximatif) d'expédition par kg	3,31 \$	3,67 \$		

Source : D'après les données fournies par AINC, dans sa présentation du 13 décembre 2010 au Comité.

- Ces frais d'expédition ont été comparés aux prix versés aux transporteurs aériens par Postes Canada pour le transport du même kg de denrées dans chaque collectivité.
- Selon les résultats de cette analyse comparative, pour 54 des collectivités, le taux négocié par Postes Canada avec ses transporteurs aériens est supérieur à celui négocié par les détaillants, et l'écart s'établit en moyenne à 0,36 \$ pour l'ensemble des 69 collectivités.
- D'après cette évaluation, le Ministère conclut qu'en raison du plus grand pouvoir de négociation des détaillants par rapport à Postes Canada, NNC devrait permettre au gouvernement d'économiser plus de 7 millions de dollars par année grâce aux taux d'expédition négociés par le marché.
- Mises en garde concernant les sources de données et la simplification des hypothèses :
 - Les tarifs de Postes Canada ont été fondés sur les frais d'expédition de 2009, à l'exclusion des coûts de NAVCAN et des suppléments pour le carburant (le coût total d'expédition d'un kg d'aliment en 2011 aurait été plus élevé que ceux utilisés dans cette analyse).
 - AINC mentionne que les tarifs des détaillants utilisés dans cette analyse sont moins précis que ceux fournis par Postes Canada en ce qui a trait à la subvention pour le transport, car les taux négociés par les détaillants et les compagnies aériennes sont confidentiels.
 - AINC a établi des tarifs approximatifs sur la base de l'information fournie par les détaillants, à qui il avait demandé de passer en revue la liste des tarifs établis par AINC et de fournir certains renseignements additionnels

en vue de rectifier certains tarifs dans les cas où il y avait d'importantes erreurs.

- AINC précise que les détaillants ont confirmé qu'en règle générale, la liste finale des frais d'expédition par collectivité utilisée pour procéder à cette analyse est un très fidèle reflet des coûts réels.
- AINC estime que l'écart moyen réel entre les tarifs de Postes Canada et ceux des détaillants est supérieur à 0,36 \$ par kg.
- AINC précise également que les tarifs d'expédition négociés par Postes Canada et les compagnies aériennes et ceux négociés par les détaillants et les compagnies aériennes sont des renseignements privés et, par conséquent, confidentiels. AINC n'est donc pas en mesure de fournir d'exemples d'écart entre les frais d'expédition pour des collectivités spécifiques, car en agissant de la sorte, il manquerait à son obligation de confidentialité à l'égard de l'information.

ANNEXE F : EXAMEN DU PROGRAMME ALIMENTS POSTE — MOBILISATION DU PUBLIC

Ce document présente les dates, endroits et individus rencontrés par les fonctionnaires lors des séances formelles de mobilisation dans le cadre de l'examen du programme Aliments-poste.

En plus de ces séances, neuf rencontres de mobilisation publique ont eu lieu dans le cadre de « l'Évaluation de l'incidence du programme Aliments-poste ». Cette évaluation obligatoire a été performée par le personnel de la direction générale de l'évaluation de la mesure du rendement et de l'examen du MAINC et synchronisée de façon à informer l'examen du programme Aliments-poste.

Lorsque possible, afin d'éviter un dédoublement des tâches, les séances de mobilisation menées par le groupe du secteur Vérification et Évaluation ont eu lieu dans des collectivités qui ne seraient pas visitées par l'équipe d'examen du programme Aliments-poste. Vers la fin de 2008 et au début de 2009, le groupe du secteur Vérification et Évaluation a mené des séances de mobilisation dans les collectivités suivantes : Repulse Bay, NU; Cape Dorset, NU; Cambridge Bay, NU; Inukjuak, QC; Kangiqsujaq, QC; Pauingassi, MB; Muskrat Dam, ON; Deline, NWT; Natuashish, NL.

Endroit	Date	# de participants	Participants
Oxford House, Manitoba	03/09/08	1	Bailey Conlon, Chef, Bunibonibee Cree Nation
Oxford House, Manitoba	03/09/08	5	James Weenusk, conseiller, Conseil de la Première nation; Robert Weenusk, travailleur de la santé communautaire; Louise Munroe, travailleuse en santé mentale; George Bradburn, coordonateur de la Santé; Bill MacLeod, gérant, Northern Store
Oxford House, Manitoba	03/09/08	2	Bill Crane and Horace Crane, utilisateurs du programme Aliments-poste (commandes personnelles)
Winnipeg, Manitoba	04/09/08	1	Fred Petrie, Directeur général, First Nations Transportation
Winnipeg, Manitoba	04/09/08	7	<u>Compagnie North West</u> Michael McMullen, Vice-président exécutif, Opérations de vente au détail pour le Nord du Canada; Brad Elias, Suzanne Hajto, Tim Ross, Sabra Stephens, Travis Lussier and Jeff Frost
Winnipeg, Manitoba	05/09/08	4	<u>Arctic Co-op</u> Andy Morrison, Rod Wilson, Duane Wilson, Lloyd Hillier
Ottawa, Ontario	22/10/08	19	René Brisson et Ray Gervais, Société canadienne des postes; Zoe Brow, Pauktuutit; Jeannine Chaulk Moores et Michelle Watkins, Air Foodlift Subsidy, Affaires autochtones et du Labrador, Gouvernement de Terre-neuve et Labrador; John Cheechoo, Inuit Tapiriit Kanatami (ITK); Audra Donison, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest; Brad Elias and Suzanne Hajto, Compagnie North West; Paul Fieldhouse, Secteur de la santé populaire, Province du Manitoba;

Endroit	Date	# de participants	Participants
			Leo Friday, Conseil Mushkegowuk; Marie-Josée Gauthier, RRSSS Nunavik, RBHSS; Sue Hamilton, Ministère de la santé et des services sociaux, Gouvernement du Nunavut; Lloyd Hillier, Arctic Cooperatives; Alasdair MacGregor, La Fédération des Coopératives du Nouveau-Québec; Brenda McIntyre, Isabelle Sirois et Mary Trifonopoulos, Santé Canada; Stephanie O'Brien, Assemblée des Premières nations
Val d'Or, Québec	12/12/08	4	René Brisson et Agatha Martyres, Société canadienne des postes; deux employés de Valpiro
Peawanuck, Ontario	13/05/09	8	Frances Mitchell, administrateur de bande par intérim, Première nation Weenusk; Mary Jane Wabano, conseil de bande et travailleuse en santé mentale; Esther Hunter, coordonatrice des soins communautaires; Margaret Mack, infirmière; Judy Matthews, commis du centre de santé; Loreen Hunter, coordonatrice jeunesse; Denise, intervention de crise; Mary, travailleuse en santé communautaire
Peawanuck, Ontario	13/05/09	5	John Spanos, enseignant; Shannon Helm, enseignante, Lindsay Rogers, enseignante; Christine Hodgins, directrice par intérim et enseignante en éducation spécialisée; Leah Hunter, adjointe en éducation
Peawanuck, Ontario	13/05/09	6	Gregory Patrick, travailleur sur routes d'hiver; Jordan Chookomolin, sécurité; Gibert, sécurité; Edmund Hunter, Paul, Mike (rencontre de type ouvert)
Pond Inlet, Nunavut	20/05/09	2	Hameau Pond Inlet Abraham Kublu, maire; Michael Richards, agent administratif principal
Pond Inlet, Nunavut	20/05/09	1	Allan Hawkes, gérant, Tununiq Sauniq Arctic Co-op Ltd.
Pond Inlet, Nunavut	20/05/09	1	David Krel, gérant, Northern Store
Pond Inlet, Nunavut	20/05/09	2	Irene Swoboda, consultante en santé mentale; Flo Wood, superviseure des programmes de santé communautaires
Pond Inlet, Nunavut	20/05/09	1	Jim Koscis, propriétaire, dépanneur Jim's Store/Canteen
Iqaluit, Nunavut	21/05/09	2	<u>Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI)</u> Brad Hickey, gestionnaire du développement économique et des affaires; Alastair Campbell, conseiller principal en politiques et planification
Iqaluit, Nunavut	21/05/09	5	<u>Gouvernement du Nunavut</u> Janet Brewster, gestionnaire, protection sanitaire; Melissa Mifflin, analyste en politiques, planification et évaluation; Jillian Code, coordonatrice de l'initiative du diabète autochtone sur le territoire, division de la santé populaire; Mary Potyrala, consultante, protection sanitaire; Amy Caughey, diététicienne pour Baffin, protection sanitaire
Iqaluit, Nunavut	21/05/09	2	<u>Northmart</u> Eldon Drodge, gérant du magasin; Gary Beaulieu, gérant de l'épicerie
Iqaluit, Nunavut	21/05/09	2	<u>Arctic Ventures</u> John Bens, gestionnaire; Wayne Milley, gestionnaire adjoint
Iqaluit, Nunavut	21/05/09	1	Ian Hobbs, gérant, DJ Specialties
Iqaluit, Nunavut	22/05/09	2	<u>Ville d'Iqaluit</u> John Mabbéri-Mudonyi, directeur des finances; Meagan Leach, coordonatrice de l'administration durable
Iqaluit, Nunavut	22/05/09	5	<u>Bureau régional du Nunavut de l'AINC</u> Bev Foster, conseillère principale; Hagar Ialout-Sudlovenick, directrice des affaires intergouvernementales Inuit; Gerard Crocker, directeur des services corporatifs; Maria O'Hearn, gestionnaire des communications; Natalie Plato, directrice, sites contaminés

Endroit	Date	# de participants	Participants
Valleyfield, Québec	22/05/09	1	Sylvie Leroux, Marché Daoust
Baie d'Urfé, Québec	22/05/09	2	<u>Fédération des Coopératives du Nouveau-Québec (FCNQ)</u> Raynald Lapierre; Daniel Lelièvre
Ste-Catherine, Québec	22/05/09	1	Robert Pelletier, Consultants de l'Arctique
Yellowknife, NWT	26/05/09	1	Terry Green, Fancy Meats
Yellowknife, NWT	26/05/09	3	<u>Loblaws Inc.</u> Sheryl Babi et deux employés travaillant à temps plein sur les commandes du programme Aliments-poste
Gjoa Haven, Nunavut	27/05/09	1	Yvonne Clark, Qikiktaq (Arctic Co-op)
Gjoa Haven, Nunavut	27/05/09	1	Matt Gee, Northern Store
Gjoa Haven, Nunavut	27/05/09	8	<u>Conseil du hameau</u> Maire Joanni Sallerina; Maire suppléant James Qitsualik; 3 conseillers, agent administrative principal Don Leblanc; Assistant agent administrative principal adjoint; traducteur
Gjoa Haven, Nunavut	28/05/09	1	Rahabi Kamookak, Représentant de la santé communautaire
Gjoa Haven, Nunavut	28/05/09	1	Teddy Carter, Organisation des chasseurs et trappeurs
Gjoa Haven, Nunavut	28/05/09	1	Suzanne Gillingham, Hotel Amundsen
Gatineau, Québec	02/06/09	1	Peter Horsman, Air Inuit
Winnipeg, Manitoba	01/06/09	2	Todd Harris, propriétaire et gérant de Harris Meats; Robert Harper, Perimeter Air, gestionnaire du cargo
Rankin Inlet, Nunavut	01/06/09	1	Ron Roach, propriétaire, Kativik Grocery/True Value
Rankin Inlet, Nunavut	01/06/09	2	<u>Northern Store</u> Terry Kent, gérant de magasin; Greg Coombs, gérant de l'épicerie
Rankin Inlet, Nunavut	01/06/09	1	Henry Kablakik, bureau de gestion des ressources de Rankin Inlet
Rankin Inlet, Nunavut	01/06/09	1	Jordin Tootoo, joueur de hockey natif de Rankin Inlet
Rankin Inlet, Nunavut	02/06/09	2	Glenn Woodford, directeur général adjoint, Kissarvik Co-op Association Ltd.; Walter Morey, directeur général, Rankin Inlet Co-op
Rankin Inlet, Nunavut	02/06/09	1	Paul Waye, agent administratif principal, Rankin Inlet
Repulse Bay, Nunavut	02/06/09	2	John Simms, gestionnaire de secteur pour la région de Kivalliq, Arctic Co-op; John Kauffman, gérant, Arctic Co-op, Repulse Bay
Coral Harbour, Nunavut	03/06/09	4	<u>Hameau de Coral Harbour</u> Jerry Paniyuk, Maire; Robert Hedley, agent administratif principal; Rosie Tanuyakell, conseillère; Lucy Netser, conseillère
Coral Harbour, Nunavut	03/06/09	2	Brian Madore, gérant, Arctic Co-op, Repulse Bay; John Simms, gestionnaire de secteur pour la région de Kivalliq, Arctic Co-op

Endroit	Date	# de participants	Participants
Coral Harbour, Nunavut	03/06/09	1	David MacLean, gérant, North West Company
Winnipeg, Manitoba	04/06/09	2	<u>Pratt's Wholesale</u> Lenny Baranyk, vice président; Shannon Erickson, gérant de territoire
Winnipeg, Manitoba	04/06/09	4	Carl McKay, North West Company; Andy Morrison, PDG, Arctic Co-operatives Ltd. (ACL); Duane Wilson, gestionnaire de division (marchandisage), ACL; Roger Bouchard, gestionnaire de division (TI), ACL
Goose Bay, Labrador	08/06/09	2	<u>Air Labrador</u> Philip R. Earle, vice président et directeur de l'exploitation; Wayne Morris, directeur des opérations de vol
Nain, Labrador	09/06/09	1	Boyd Manuel, gérant, Northern Store
Nain, Labrador	09/06/09	1	Sarah Erickson, Maire
Nain, Labrador	09/06/09	1	Jacquie, propriétaire, Jacquie's convenience
Nain, Labrador	09/06/09	1	Albert Hamel, gérant, Labrador Investments (Big Land Groceries)
Nain, Labrador	09/06/09	6	Mary Simon, Présidente, Inuit Tapiriit Kanatami (ITK); Pita Aatami, Président, Makivik Corporation; Nellie Cournoyea, Présidente et chef de la direction de Inuvialuit Regional Corporation; Jim Lyall, Président Nunatsiavut Corporation; Duane R. Smith, Président, Conférence circumpolaire inuit du Canada; Rhoda Innuksuk, Présidente de Pauktuutit (membre ex-officio du Conseil)
Nain, Labrador	09/06/09	1	Brian Williams, propriétaire d'un établissement café-couette
Goose Bay, Labrador	10/06/09	2	Brian Fowlow, directeur exécutif, chambre de commerce du nord du Labrador; Dave Hunt, président de Mikupishan Moktech
Gatineau, Québec	15/06/09	1	James Ballingal, Cargo Jet
Old Crow, Yukon	15/06/09	5	Première nation Vuntut Gwitchin Chef Joe Linklater; conseiller Roger Kaye; conseiller Kenny Tetlich; conseiller Esau Schefar; conseiller Paul Doehle
Old Crow, Yukon	15/06/09	51	51 résidents (18 personnes différentes ont posé des questions et offert des suggestions)
Inuvik, NWT	17/06/09	4	<u>Inuvialuit Regional Corporation (IRC)</u> Nellie Cournoyea, PDG; Roger Connelly, directeur des opérations; Gerry Roy, directeur des services juridiques; Carol Arey, secrétaire/trésorier
Tuktoyaktuk, NWT	18/06/09	13	<u>Hameau de Tuktoyaktuk</u> Debbie Raddi, agente administrative principale; Lena Kotokak, conseillère; Darrel Nasogaluak, conseiller; Maureen Gruben, conseillère; Jason Barrett, Northern store, gérant par intérim; Marius Driscoll, Stanton's, gérant d'épicerie; sept autres participants qui ne se sont pas nommés
Tuktoyaktuk, NWT	18/06/09	1	Marius Driscoll, Stanton's, gérant d'épicerie
Norman Wells, NWT	19/06/09	3	Michelle Chappell, agente principale des terres; Anson Chappell, spécialiste des services de vol; Sarah Hockridge, gestionnaire adjointe, Société historique de Norman Wells

Endroit	Date	# de participants	Participants
Kuujuuaq, Québec	16/06/09	7	<u>Gouvernement régional Kativik (GRK)</u> Maggie Emudluk; Louis Mercier; Jobbie Takabi; Isabelle Parizeau; Joey Lance; Margaret Gauvin; Adel Yassa
Kuujuuaq, Québec	16/06/09	2	<u>Makkivik Corporation</u> Michael Gordon; Charles Dorais
Kuujuuaq, Québec	16/06/09	1	Jim Tabor, Northern Store
Kuujuuaq, Québec	17/06/09	1	Robert Ladouceur, Régie régionale de la santé et des services sociaux (RRSSS) Nunavik
Kuujuuaq, Québec	17/06/09	1	Eric Pearson, Newviq'vi Store
Kuujuuaq, Québec	17/06/09	2	<u>Conseil scolaire Kativik</u> Mary Aitchison; Gordon Cobain
Gatineau, Québec	19/06/09	3	<u>Fédération des Coopératives du Nouveau-Québec (FCNQ)</u> Rita Novalinga; Heng Kun; Daniel Lelièvre
Val d'Or, Québec	22/06/09	1	Louise Lévesque, IGA Pelletier
Val d'Or, Québec	23/06/09	2	Albert Diamond, Air Creebec Jasmin Frappier, Valpiro
Val d'Or, Québec	23/06/09	1	Patrick Deshaies, Ben Deshaies Grossiste/Wholesaler
Rouyn-Noranda, Québec (via téléphone)	30/06/09	1	Denise Vachon, Sobey's-ADL
Ottawa, Ontario	16/07/09	2	<u>Assemblée des Premières nations</u> Gina Doxtator, analyste politique principale, santé publique, secrétariat de la santé et des services sociaux; Michelle Itwaru, analyste politique principale
Norman Wells, NWT (appel conférence)	20/07/09	2	<u>Ville de Norman Wells</u> Peter Guthier, Maire; Frank Pope, conseiller
Winnipeg, Manitoba	21/07/09	1	Fred Petrie, directeur général, First Nations Transportation
Winnipeg, Manitoba	22/07/09	2	<u>Gouvernement du Manitoba, Ministère de l'Infrastructure et du Transport</u> Erica Vido, gestionnaire, développement des politiques et des services; Larry Loreth, consultant en politiques
Winnipeg, Manitoba	22/07/09	3	Andy Morrison, PDG, Arctic Co-operatives Ltd. (ACL); Duane Wilson, gestionnaire de division (merchandising), ACL; Michael McMullen, North West Company
Ottawa, Ontario	11/08/09	3	<u>Pauktuutit Inuit Women of Canada</u> Tracy O'Hearn, directrice exécutive; Susan Scullion, coordonatrice de projets; Geri Bailey, politiques et programmes de santé

Source : Affaires Indiennes et du Nord Canada.

ANNEXE G : LISTE DES TÉMOINS

Organisations et individus	Date	Réunion
<p>Assemblée des Premières Nations Richard Jock, directeur général</p> <p>Assemblée législative du Yukon Darius Elias, membre de l'Assemblée législative</p> <p>Assembly of Manitoba Chiefs Grand chef Ron Evans Chef Arlen Dumas, Mathias Colomb Cree Nation</p> <p>Chiefs of Ontario Bernadette deGonzague, analyste principale en politiques de santé</p> <p>Inuit Tapiriit Kanatami Mary Simon, présidente Anne Kendrick, conseiller de direction principal</p> <p>Régie régionale de la Santé et des Services sociaux Nunavik Marie-Josée Gauthier, nutritionniste Elena Labranche, directrice délégué, Santé publique</p>	2010/11/01	32
<p>Arctic Co-operatives limited Andy Morrison, chef de la direction</p> <p>Arctic Ventures 2000 ltd. Kenn Harper, président</p> <p>First Air Scott Bateman, président et chef de la direction Bill Thompson, vice-président, Opérations commerciales</p> <p>Newviq'vi inc. Eric Pearson, propriétaire</p> <p>North West Company Michael McMullen, vice-président exécutif, Division du commerce de détail dans le Nord du Canada</p>	2010/11/03	33
<p>Ministère de la Santé Kathy Langlois, directrice générale</p> <p>Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien L'hon. Leona Aglukkaq, ministre</p>	2010/11/15	34

<p>Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien Patrick Borbey, sous-ministre adjoint principal, Traités et gouvernement autochtone</p> <p>Elizabeth Copland, présidente, Conseil consultatif Nutrition Nord Canada</p> <p>Jamie Tibbetts, directeur général, Direction générale de la dévolution et des relations territoriales</p>	<p>2010/11/15</p>	<p>34</p>
<p>Canadian North</p> <p>Tracy Medve, présidente</p> <p>Patrick Schmidt, vice-président de NorTerra inc., Développement des entreprises</p> <p>Fédération des coopératives du Nouveau-Québec</p> <p>Rita Novalinga, directrice générale</p> <p>Marché central du Nord</p> <p>Peter Fogarty, président</p> <p>Nunavut Tunngavik inc.</p> <p>Jose A. Kusugak, président par intérim</p> <p>Laurie Pelly, conseillère juridique</p> <p>Société canadienne des postes</p> <p>Richard Joubert, directeur de transport, Opérations</p>	<p>2010/11/17</p>	<p>35</p>
<p>Air North</p> <p>Ben Ryan, représentant</p> <p>Cargojet Canada ltd.</p> <p>James Ballingall, vice-président, Développement économique, Transport du fret aérien</p> <p>Première nation Fond du Lac Denesuline</p> <p>Chef Napoleon Mercredi</p> <p>Darryl McDonald, chef de la direction</p> <p>Valpiro inc.</p> <p>Richard Brouillard, directeur général et président de l'Aéroport de Val-d'Or et Comité régional des participants au programme Aliments Poste</p> <p>Jasmin Frappier, directeur général</p>	<p>2010/11/22</p>	<p>36</p>
<p>Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien</p> <p>Patrick Borbey, sous-ministre adjoint principal, Traités et gouvernement autochtone</p> <p>Jamie Tibbetts, directeur général Direction générale de la dévolution et des relations territoriales</p>	<p>2010/12/13</p>	<p>42</p>

ANNEXE H : LISTE DES MÉMOIRES

Organisations et individus

Air North

Cargojet Canada Ltd.

Fédération des coopératives du Nouveau-Québec

Inuit Tapiriit Kanatami

Inuvialuit Regional Corporation

Les consultants de l'Arctique inc.

Marché central du Nord

Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents (40^e législature, 3^e session : [séances n^{os} 30, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 42, 43, 44, 45, 47 et 49](#)) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

Bruce Stanton, député

OPINION COMPLÉMENTAIRE

Nutrition Nord : éviter les effets négatifs

D'entrée de jeu, le Bloc Québécois tient à remercier toutes les personnes touchées de près ou de loin par les modifications apportées au programme Aliments-poste qui ont témoigné devant le comité sur le dossier de Nutrition Nord Canada (NNC). Si le Bloc Québécois appuie fortement l'objectif de ce nouveau programme visant à améliorer l'accessibilité pour les communautés isolées du Grand Nord à des aliments sains, il estime que l'implantation trop rapide de ce dernier va s'avérer catastrophique pour les collectivités impliquées.

Le Bloc Québécois déplore notamment l'attitude du gouvernement conservateur qui, fidèle à son habitude, a fait cavalier seul dans ce dossier et est allé de l'avant avec la mise en œuvre de NNC sans véritable consultation des collectivités impliquées. La preuve est que les témoins en comité manquaient visiblement d'informations nécessaires pour répondre aux questions de façon éclairée, étant régulièrement invités à se référer au site Internet du ministère des Affaires indiennes, qui en fait n'en contenait pas plus, et, avec raison se plaignaient du manque de communication du gouvernement à ce niveau.

En implantant la phase 1 de NNC le 3 octobre 2010, seulement 5 mois après en avoir fait l'annonce officielle, les conservateurs voulaient clairement éviter tout débat sur le sujet. Même si le Bloc Québécois a déposé une motion afin d'étudier le programme en comité dès le printemps, les conservateurs avaient ainsi l'excuse idéale pour refuser des changements substantiels à NNC: il est trop tard, l'implantation du programme est trop avancée pour retourner en arrière. C'est ainsi que le gouvernement mettait les parlementaires devant le fait accompli et empêchait le comité de formuler en temps utile des recommandations essentielles destinées à corriger plusieurs problèmes détectés rapidement au cours de l'étude du programme.

Tout au long de l'étude, le Bloc Québécois s'est fait le porte-voix des communautés impliquées dans le nouveau programme et qui, à l'instar de l'administration régionale de Kativik, ont demandé le report de NNC afin que les acteurs impliqués aient au moins le temps de s'y adapter. Par trois fois, nous avons déposé une motion ainsi que des recommandations demandant soit un moratoire ou un report du programme. Par trois fois, ces demandes légitimes ont été balayées du revers de la main, engendrant du même coup d'importantes conséquences pour la santé des communautés du Grand Nord et laissant la voie libre à l'implantation d'un programme qui a jusqu'à maintenant, démontré d'importantes lacunes et se traduit par l'effet contraire du but visé.

Une efficacité remise en question

L'un des principes du nouveau programme consiste à « laisser les forces du marché établir un équilibre dans un délai raisonnable ». Ce seront dorénavant les détaillants qui s'occuperont des modalités de transport et d'achat et qui pourront, selon le gouvernement, négocier de meilleurs prix avec les transporteurs.

Or, contrairement à ce qu'avancent les ministres des Affaires indiennes et de la Santé, les coûts de transport négociés individuellement entre les transporteurs pour différents volumes, suivant des conditions et des distances variables, pourront difficilement être inférieurs à ceux d'une entente effectuée de façon collective à travers Postes Canada en plus d'exposer les consommateurs de ces communautés à l'instabilité des coûts de transport occasionnée par la fluctuation des coûts des carburants.

Il a d'ailleurs été démontré que le taux des tarifs aériens avant négociation pourrait faire augmenter les coûts des aliments subventionnés, jusqu'à 400% en moyenne, dans certaines communautés éloignées pour des aliments nutritionnels de base. De plus, à moins que le gouvernement accepte de suivre les recommandations du comité, les détaillants devront supporter les coûts de construction, d'entretien, de chauffage, d'éclairage et de réfrigération d'entrepôts dans chacune des communautés et auront ainsi à supporter des inventaires exorbitants pendant 9 à 10 mois – des frais qui seront inévitablement refilés aux consommateurs.

Quant aux petites entreprises fonctionnant sous Aliments-poste, elles demeurent complètement dans le néant et s'inquiètent de devoir fermer leurs portes. En effet, les petits détaillants devront dorénavant compétitionner avec les plus grands grossistes du pays dans une compétition déjà faussée insidieusement par l'action gouvernementale. Dans ces circonstances peut-on prétendre à un véritable pouvoir de négociation?

Manque de communication

À travers les témoignages des représentants des communautés inuites et autochtones, un constat général se dégage: ceux-ci déplorent le manque de communication entre le gouvernement et les collectivités du Grand Nord qui n'ont pas eu le temps de s'adapter aux changements et demandent à être consultées afin de pouvoir participer et s'adapter au développement du nouveau programme en toute connaissance de celui-ci.

Le gouvernement fédéral affirme avoir tenu plus de 70 rencontres dans 15 collectivités du Nord en 2009 afin d'entendre les points de vue des acteurs concernés. Il ne précise toutefois pas que, d'abord, il a rencontré majoritairement les détaillants qui œuvraient dans le cadre d'Aliments-poste (et non les

représentants des communautés qui y participent), et, ensuite, qu'il s'agissait beaucoup plus d'un examen de routine que d'une consultation pour obtenir leur avis sur la meilleure manière de modifier ce programme afin qu'il soit plus accessible aux collectivités isolées.

En bout de ligne, les seuls ayant affirmé que la nouvelle méthode serait plus efficace sont le gouvernement et les grands détaillants, nécessairement avantagés par un tel programme. Les autres acteurs ne peuvent que supposer et espérer une possible efficacité de NNC en se basant sur « l'expertise » du gouvernement en la matière. Un gouvernement qui, rappelons-le, favorise l'industrie avant tout, par exemple, en baissant les taxes des grandes compagnies, mais en sabrant dans le financement des organismes communautaires pour des raisons purement idéologiques.

La santé des communautés en jeu

En agissant de la sorte et de façon aussi rapide, le gouvernement conservateur fait fi de l'impact de son nouveau programme sur la santé des populations concernées. Divers journaux ont déjà fait état de la situation critique dans les communautés du Grand Nord, qui font face à une crise alimentaire depuis le début de la mise en vigueur de NNC.

En effet, les prix des denrées alimentaires et hygiéniques qui ne sont plus admissibles aux subventions dans le cadre du nouveau programme ont fait bondir le coût du panier d'épicerie de façon drastique. Considérant que 75% des denrées ont été exclues de la liste de produits subventionnés, la hausse de ces prix ajoutée à celle exorbitante des coûts de transport, risque de rendre la vie impossible à des gens qui n'ont pas les moyens de se nourrir convenablement.

Un des principaux problèmes est que les détaillants du Nord ont besoin de temps pour planifier, commander et financer l'augmentation de la capacité d'entreposage des stocks. C'est pourquoi le Bloc Québécois a donné suite aux demandes répétées des collectivités du Grand Nord ainsi que de l'administration régionale de Kativik, au Québec, qui a voté une résolution demandant le report de NNC le temps d'évaluer les impacts du nouveau programme sur la situation socioéconomique de sa population.

Malgré tout, le gouvernement conservateur et les partis d'opposition ont fait la sourde oreille et ont accepté sans remettre en question l'excuse du gouvernement voulant qu'il soit déjà trop tard pour reculer, acceptant sans broncher d'avantager l'industrie au détriment de la santé des communautés en jeu.

Le Bloc Québécois recommande :

Que le ministre des Affaires indiennes et Développement du Nord reporte les changements déjà apportés ou qui seront apportés aux programmes Aliments-poste et Nutrition Nord Canada jusqu'à ce qu'un examen complet des impacts que de tels changements auront sur la situation socioéconomique des communautés impliquées puisse être réalisée.

OU

Que le ministère implante le programme Nutrition Nord sous forme de projet-pilote au Nunavut, plus spécifiquement à quelques communautés, conserve le programme Aliments-poste (avec les changements apportés à la liste des aliments le 3 octobre 2010) dans les autres communautés concernées, pour deux ans. À la fin de cette période, une comparaison des coûts des 2 programmes sera établie afin d'avoir une idée précise du programme le mieux adapté aux besoins de la population du Nord et des coûts qui y sont rattachés.